



LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Dans le cadre de l'entente de collaboration entre le
ministère de la Famille et des Aînés et la
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Rapport déposé à la Ministre de la Famille
par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Avril 2008

Rédaction

Zoé Bergeron, Conseillère en développement, CRÉ
Josée Tremblay, Directrice générale, CRÉ

La CRÉ de la Capitale-Nationale remercie tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, collaboré à la réalisation de ce rapport.

Ce rapport est le résultat des travaux du Comité régional sur les services de garde et constitue un bel exemple de concertation régionale. C'est donc avec fierté qu'il est déposé au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le 10 avril 2008

TABLE DES MATIÈRES

TERMINOLOGIE	4
INTRODUCTION.....	5
SECTION I : ENTENTE DE COLLABORATION.....	6
1.1 LE CONTEXTE DE L'ENTENTE	6
1.2 PLAN RÉGIONAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS	6
1.3 OBJET DE L'ENTENTE.....	7
1.4 OBJECTIFS DE L'ENTENTE	7
1.5 LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS	7
1.5.1 <i>Le territoire</i>	7
1.6 LA DÉMARCHE	8
1.6.1 <i>Mode de fonctionnement pour la réalisation de l'entente</i>	8
1.6.2 <i>Planification du développement des places additionnelles</i>	9
1.6.3 <i>Accès à l'information sur les services de garde</i>	11
SECTION 2 : RECOMMANDATIONS.....	12
2.1 PRÉMISSSES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	12
2.2 DÉVELOPPEMENT DES SGÉ EN MILIEU DE TRAVAIL/PRÈS DU DOMICILE.....	13
2.3 MILIEUX DÉFAVORISÉS	15
2.4 POUPONS.....	16
2.5 BESOINS DE GARDE ATYPIQUE	18
2.6 GESTION DES LISTES D'ATTENTE	20
2.7 ENFANTS HANDICAPÉS.....	21
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	23
ANNEXESANNEXE I.....	26
ANNEXE I.....	27
ANNEXE II.....	32
ANNEXE III.....	36
ANNEXE IV	38
ANNEXE V	40
ANNEXE VI	46
ANNEXE VII	47
ANNEXE VIII	52
ANNEXE IX	58

TERMINOLOGIE

CPE	Centre de la petite enfance
RCPE	Regroupement des centres de la petite enfance
CRÉ	Conférence régionale des élus
MFA	Ministère de la Famille et des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
RGPQ	Rassemblement des garderies privées du Québec
DSP-CN	Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale (DSP-CN)
ROCF-03	Regroupement des organismes communautaires Famille 03
OCF	Organisme communautaire famille
RGFCN	Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale
SGÉ	Services de garde éducatifs
AGQP	Association des garderies privées du Québec
RSG	Responsable de service de garde en milieu familial

INTRODUCTION

L'objectif premier de l'entente de collaboration entre la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le ministère de la Famille et des Aînés est de procéder à l'identification des besoins spécifiques de la région et à la recherche de solutions en vue d'augmenter l'accessibilité des services de garde éducatifs. Cette entente a été signée en janvier 2008 et porte sur les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* soit planifier le développement des places additionnelles et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde. Ce document présente principalement le contexte et les objectifs de l'entente, la démarche de consultation menée et les recommandations émises à la Ministre de la famille par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. Il comporte deux sections, l'une relative à la mise en œuvre de l'entente de collaboration et l'autre aux recommandations.

Nous espérons que les recommandations exprimées dans ce document puissent servir à éclairer le gouvernement quant au déploiement des nouvelles places en services de garde dans la région de la Capitale-Nationale.

SECTION I : ENTENTE DE COLLABORATION

I.1 LE CONTEXTE DE L'ENTENTE

La réalisation de ce rapport s'inscrit dans l'engagement pris par le gouvernement du Québec de développer 20 000 nouvelles places en services de garde pour l'ensemble de la province entre 2007 et 2012. Deux milles places ont été créées dans la province au cours de la dernière année. Pour le développement des 18 000 places restantes, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) fait appel aux conférences régionales des élus (CRÉ) de chaque région du Québec afin de favoriser la complémentarité et l'efficacité de ses interventions ainsi qu'une répartition appropriée de ces nouvelles places, dont le développement est prévu d'ici 2012. Le MFA et la CRÉ de la Capitale-Nationale se sont donc associés afin d'identifier les besoins particuliers de la région.

Cette entente de collaboration conclue avec le ministère de la Famille et des Aînés s'inscrit dans la réalisation du plan gouvernemental d'accessibilité aux services de garde éducatifs. Soulignons que ce plan vise, à terme, l'atteinte de plusieurs objectifs, dont celui d'adapter l'offre des services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille. L'adaptation de l'offre de services en fonction de certaines caractéristiques des enfants (ex. : poupons, enfants handicapés) et des milieux de vie des familles (ex. : très petites municipalités, milieux défavorisés) est elle aussi visée, tout comme une gestion plus efficace des listes d'attente et une accessibilité plus grande à l'information relative aux places disponibles.

I.2 PLAN RÉGIONAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* est défini comme le résultat des travaux réalisés en collaboration avec les interlocuteurs régionaux et contient l'ensemble des diagnostics et mesures identifiées en vue d'atteindre cinq objectifs :

- a) planifier le développement des places additionnelles;
- b) assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec;
- c) adapter l'offre de services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille : la garde à temps partiel, la garde selon un horaire non usuel, la garde saisonnière et la garde sur appel;
- d) favoriser le développement et l'adaptation des services en réponse aux besoins particuliers des parents, des enfants, ainsi qu'aux caractéristiques de leur milieu de vie (très petites municipalités, milieux défavorisés, etc.);
- e) optimiser l'utilisation des places existantes.

Ce plan comporte, pour chacun des objectifs, un portrait de la situation, l'identification des besoins, les solutions proposées et les mesures à mettre en place, les responsables et l'échéancier.

I.3 OBJET DE L'ENTENTE

L'entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties en vue de la réalisation de travaux permettant l'atteinte des **deux premiers objectifs** du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* soit, planifier le développement des places additionnelles et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

I.4 OBJECTIFS DE L'ENTENTE

La présente entente a pour but la production d'un document comprenant, pour les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*, les éléments suivants :

- a) une analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire en lien avec les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*;
- b) l'identification de mesures en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire;
- c) l'identification des besoins relatifs aux conditions socioéconomiques et à la flexibilité de l'offre de services;
- d) la production d'un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles sur le territoire ou dans la région;
- e) une proposition de mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins.

I.5 LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS

Tel que le prévoit la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions L.R.Q.,c.M-22.1, la CRÉ de la Capitale-Nationale a principalement pour mandat de :

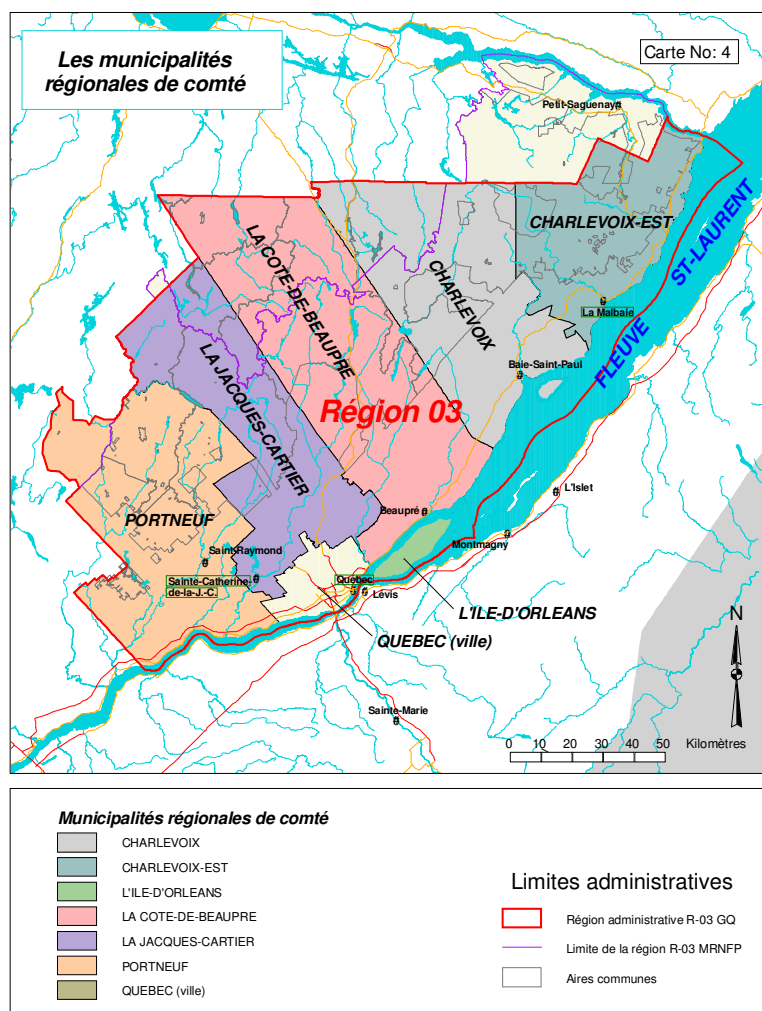
- Favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- Donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- Établir un plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement de la région.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 personnes, soit 29 élus municipaux, un représentant de la Nation huronne-wendat et 14 représentants des milieux socioéconomiques. Pour plus de renseignements, visitez le site de la CRÉ à www.crecn.qc.ca.

I.5.1 Le territoire

Le territoire d'application est la région administrative de la Capitale-Nationale qui est composée de la Ville de Québec, des six municipalités régionales de comté (MRC), d'ouest en est, Portneuf, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est ainsi que la réserve de Wendake (figure 1).

Figure I Les municipalités régionales de comté



1.6 LA DÉMARCHE

Les travaux à réaliser dans le cadre de cette entente se sont articulés autour de trois axes d'intervention, soit le *mode de fonctionnement pour la réalisation de l'entente*, la *planification du développement des places additionnelles* et l'*accès à l'information sur les services de garde*. Ces axes ont permis d'articuler la démarche et se retrouvent dans le plan de travail (annexe I). Ce dernier a été remis au ministère de la Famille et des Aînés en février 2008.

1.6.1 Mode de fonctionnement pour la réalisation de l'entente

En ce qui concerne le premier axe, c'est-à-dire le mode de fonctionnement pour la réalisation de l'entente, la Conférence régionale des élus a mis sur pied un comité réunissant les principaux acteurs régionaux concernés par les services de garde. Ce comité, appelé Comité régional sur les services de garde, réunit les représentants des milieux suivants :

- Regroupement des centres de la petite enfance (RCPE)
- Association des garderies privées du Québec (AGPQ)
- Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ)
- Direction de Santé publique de la Capitale-Nationale (DSP-CN)
- Regroupement des organismes communautaires Famille 03 (ROCF-03)
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGFCN)
- Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale (un élu en provenance du milieu urbain et un autre du milieu rural)
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

Le rôle du Comité régional a été de donner des avis à la CRÉ sur les priorités de développement des services de garde. Il s'est réuni à trois reprises de février à avril 2008 et a validé la démarche entreprise et l'information recueillie tout au long de la mise en œuvre de l'entente.

Par ailleurs, les autres étapes de la démarche concernant le premier axe ont été les suivantes :

- Signer une entente de collaboration avec le RCPE afin de partager les travaux et les analyses (annexe II);
- Intégrer le Comité analyse des tendances du RCPE et participer à ses travaux de réflexion sur les problématiques d'adaptation des services de garde aux besoins des parents;
- Réaliser certaines activités de communication afin de s'assurer de la visibilité de la démarche auprès des partenaires (voir annexe III);
- Produire un rapport;
- Déposer le rapport à la Ministre de la Famille;
- Produire un rapport financier et le déposer à la Ministre.

1.6.2 Planification du développement des places additionnelles

Le premier objectif du plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs concerne la planification du développement des places additionnelles. Les étapes suivantes ont été retenues dans la démarche :

- Mise à jour du portrait des services de garde éducatifs;
- Identification des besoins en services de garde à l'aide de deux sondages;
- Analyse des besoins identifiés;
- Consultation des députés provinciaux;

- Journée régionale de consultation sur les services de garde éducatifs.

La mise à jour du portrait des services de garde éducatifs a été faite par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce dernier a procédé à l'estimation des places requises en services de garde pour les enfants 0-4 à partir des données brutes de l'enquête de 2005 sur les préférences des parents. L'exercice a été fait pour chaque région administrative par MRC et par municipalité. Ce portrait donne une estimation des déficits et des taux de couverture pour tout le territoire de la région de la Capitale-Nationale.

Deux sondages ont été réalisés par la firme Impact Recherche pour le compte de la CRÉ. Le premier sondage a été effectué par téléphone et avait pour objectif de sonder la population au sujet des besoins d'installation en services de garde ainsi que des services additionnels souhaités. Cinq cent répondants ont été interrogés de façon aléatoire parmi la population de la région de la Capitale-Nationale et les données ont été pondérées afin que les résultats reflètent la répartition réelle de la population dans la région.

Le second sondage a été réalisé en ligne et était adressé aux garderies privées conventionnées, aux CPE, aux bureaux coordonnateurs, aux organismes communautaires familles, à des intervenants des CSSS et aux élus municipaux de la région de la Capitale-Nationale. Le sondage a été envoyé par la CRÉ à 279 personnes ou organismes parmi lesquels, 121 personnes ont répondu. L'objectif était de sonder les spécialistes et les élus au sujet des besoins en services de garde ainsi que des services additionnels souhaités. Les résultats ont par la suite été analysés par le Comité régional sur les services de garde à la suite de quoi des recommandations ont été formulées.

Cinq thèmes ont servi à baliser les questions des sondages. Ces thèmes sont : le développement des services de garde en milieu de travail et/ou près du domicile des parents; les enfants provenant des milieux défavorisés; les places poupons; la garde atypique et la gestion des listes d'attente dans les services de garde. Ces thèmes ont été définis à partir de deux sources, soient les objectifs de l'entente et une rencontre de travail avec le Comité analyse des tendances du RCPE de Québec et Chaudière-Appalaches. Ils ont par la suite été retravaillés et validés par le Comité régional sur les services de garde.

Les députés provinciaux ont également été convoqués dans le cadre de l'entente de collaboration sur les services de garde éducatif. L'objectif de cette rencontre était de doter la région d'une orientation commune quant au développement des places en services de garde éducatifs. La convocation et l'ordre du jour de l'événement se trouvent à l'annexe IV. L'ensemble des travaux et des recommandations s'y rattachant leur a été présenté et a fait consensus auprès des personnes présentes.

En outre, une journée régionale de consultation sur les services de garde a été tenue le 1^{er} avril dernier et a regroupé plus de 70 intervenants qui ont pris la parole lors des ateliers. Les personnes et organismes sollicités pour cette consultation sont les garderies privées conventionnées, les CPE, les bureaux coordonnateurs, les organismes communautaires familles, les intervenants de CSSS et les élus municipaux de la région de la Capitale-Nationale. L'objectif de cette journée était dans un premier temps de présenter l'ensemble des résultats obtenus à ce jour et dans un second temps, de valider, modifier ou entériner les recommandations émises par le Comité régional sur les services de garde.

I.6.3 Accès à l'information sur les services de garde

Le deuxième objectif du plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs concerne l'accès à l'information. Les travaux exécutés dans le cadre de cet axe de travail sont les suivants :

- Réalisation d'un portrait de situation sur la gestion des listes d'attente et sur les modes d'accès à l'information par rapport aux places disponibles en collaboration avec le RCPE;
- Proposition de solutions et des mesures à mettre en place pour mieux gérer l'attente incluant tous les types de garde.

Le RCPE a mis sur pied un comité qui s'est réuni à deux reprises afin de discuter de la faisabilité d'un projet de gestion centralisée des listes d'attente ainsi que pour en établir les principales balises. Par ailleurs, le regroupement a procédé à l'analyse de deux services d'affichage des places disponibles et de trois services opérationnels de gestion des listes d'attente et a émis une série de recommandations.

Un document portant sur la réflexion, la démarche et les recommandations se trouve à l'annexe V. Une proposition a été présentée au Comité régional sur les services de garde sur laquelle ce dernier s'est prononcé à son tour.

SECTION 2 : RECOMMANDATIONS

2.1 PRÉMISSSES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Comité régional sur les services de garde sont d'avis qu'un certain nombre de préoccupations doivent d'abord être considérées quant aux recommandations qui sont faites dans ce rapport. La première concerne les résultats de l'estimation des places requises en services de garde pour les enfants 0-4, pour la région de la Capitale-Nationale. Cette estimation provient du ministère de la Famille et des Aînés et a été produite à partir du recensement de la population en 2006, des taux d'activité des parents révisés annuellement et des données brutes de l'enquête sur les préférences des parents de 2005. Les résultats en nombre de places requises pour la région de cette estimation ne permettent pas de cibler avec réalisme le nombre de places qui comblerait les besoins des parents en services de garde éducatifs. Cependant, la méthodologie d'estimation du MFA semble valable en ce qui concerne le poids relatif d'un territoire par rapport à l'autre pour les taux de couverture (nombre de places existantes par rapport au nombre d'enfants combiné aux autres facteurs), toutes les régions et sous-régions ayant été estimées de la même façon. En ce sens, ces taux donnent de bonnes indications sur les priorités de développement de l'ensemble du territoire.

Afin d'avoir une autre estimation du déficit, nous avons utilisé la logique du calcul, fait par l'Association québécoise des centres à la petite enfance (AQCPÉ), afin d'évaluer le déficit provincial et auquel nous avons intégré les données afférentes à la région. Les détails de ce calcul se trouvent à l'annexe VI. Le déficit, calculé de cette façon, nous indique un manque à combler de près de 1000 places. Cependant, lors de la journée de consultation régionale sur les services de garde, les personnes présentes ont affirmés à l'unanimité que 1000 places étaient encore insuffisantes pour combler les besoins de la région. D'ailleurs, en ce qui à trait au déficit des places en services de garde, il importe de mentionner que la région de la Capitale-Nationale a connu un véritable boom des naissances depuis 2004. En 2006, les naissances ont augmenté de plus de 10 % selon l'Institut de la statistique du Québec.

De plus, il importe de signaler une particularité de la région métropolitaine de Québec. La ville de Québec accueille également dans ses services de garde près de 200 enfants qui proviennent de la région de la Chaudière-Appalaches¹. Ces places représentent 2,7 % des places de la ville de Québec et ne sont donc pas disponibles pour les enfants de notre région. En 2001, lorsque le même sondage avait été réalisé, il y avait également près de 200 places qui étaient utilisées par des enfants de cette région. Faudrait-il prévoir, dans un avenir prochain, 200 places de plus dans les objectifs de développement de la région de Québec pour combler une partie des besoins de la région ? Il faudrait peut-être étudier la question, puisqu'après deux sondages, nous arrivons aux mêmes conclusions et que cette situation ne semble pas être dépendante du nombre de places disponibles sur la Rive-Sud.

La seconde préoccupation concerne le manque d'information. Les recommandations émises par le comité régional ont été faites sur la base des connaissances existantes et de l'information générée au cours de l'entente, notamment grâce aux consultations et aux sondages. Cependant, en raison

¹ Conférence régionale des élus, 2005. «Portrait des services de garde de la région de la Capitale-Nationale». <http://www.crecln.qc.ca/>

des délais très courts fixés par le MFA pour la réalisation de ce document, nous considérons que notre compréhension de la problématique régionale est incomplète. Nous pensons cependant que la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente nous permettrait de brosser un portrait beaucoup plus juste des besoins quant au nombre de places et à leur localisation mais aussi en terme de garde atypique, de places poupons, etc. C'est pourquoi nous pensons que les recommandations sont faites au meilleur de nos connaissances et qu'il faudra leur apporter la souplesse nécessaire lorsque nous aurons approfondi notre connaissance de la situation.

Enfin, il est à noter que nous avons le souci de développer des places de qualité et réparties équitablement dans les milieux urbains et ruraux qui composent notre territoire. À ce sujet, nous réitérons notre demande auprès de la Ministre de la Famille en ce qui concerne la participation de la CRÉ de la Capitale-Nationale dans le choix de l'attribution des places.

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale recommande à la Ministre de la Famille de :

- ***Attribuer un nombre minimum de 1000 places à contribution réduite à la région de la Capitale-Nationale dès cette année puisque la région fait face à un véritable boom des naissances;***
- ***Planifier, suite à l'attribution des 1000 premières places, le développement subséquent en fonction de l'information obtenue grâce notamment à la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente ou grâce à d'autres travaux qui nous donneraient une meilleure compréhension des déficits;***
- ***Financer la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente dans la région de la Capitale-Nationale dès cette année;***
- ***Attribuer des places en collaboration avec un comité avisier, mis sur pied par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et qui aurait comme mandat d'analyser les projets et d'aviser la Ministre sur ceux à retenir.***

2.2 DÉVELOPPEMENT DES SGÉ EN MILIEU DE TRAVAIL/PRÈS DU DOMICILE

Selon le Comité régional sur les services de garde, « un service de garde en milieu de travail est parrainé et appuyé par un employeur ou un groupe d'employeurs et est destiné à répondre exclusivement aux besoins de sa clientèle en matière de garde d'enfants ». Les services de garde près du domicile ou dans les milieux de vie sont ceux en milieu familial ou en installation qui se trouvent dans l'environnement immédiat du domicile de l'enfant (par exemple, le quartier ou la municipalité).

Dans le sondage adressé à la population et celui en ligne adressé aux partenaires de la CRÉ et aux intervenants terrain, la question suivante a été posée : « Selon vous, devrait-on développer davantage de places en milieu de travail ou dans des services proches du domicile des parents ? ».

Plus des deux tiers des répondants (68 %) du sondage en ligne affirment que les services proches du domicile des parents devraient profiter davantage de ces places additionnelles. Au niveau du

sondage téléphonique, plus de quatre répondants sur dix (42 %) appuient le développement de places en services de garde dans les services proches du domicile des parents tandis que 38 % des répondants se prononcent en faveur du développement des services en milieu de travail. Cependant, il est **important** de noter que les personnes les plus concernées par le sujet (soit les parents qui ont de jeunes enfants de moins de 5 ans), classent en première position les places en services de garde proches du domicile. Environ 3,5 parents sur 5 appuient le développement des services de garde près du domicile. Ce sont principalement les mêmes raisons qui justifient la préférence des répondants des deux sondages soient la facilité, la simplicité, l'aspect pratique, le fait d'être plus près des enfants et le caractère direct et ce tant pour les services de garde en milieu de travail que ceux situés près du domicile.

Par ailleurs, selon le *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde (2001)*, plus des trois quarts (77,6 %) des parents souhaitent que le service de garde de leur(s) enfant(s) soit localisé près de leur domicile. Il est intéressant également de noter que le développement des places en services de garde près du domicile s'inscrit d'avantage dans l'approche écologique préconisée dans le *Programme éducatif des services de garde du Québec (2007²)*.

Enfin, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et les membres du Comité régional sur les services de garde reconnaissent que, dans une proportion moindre, il y a un intérêt et/ou un besoin des parents pour les services de garde en milieu de travail.

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille de :

- ***Poursuivre le développement des places en services de garde éducatif en privilégiant les places près du domicile des parents : le développement des places en milieu de travail ne devrait pas excéder 30 % du total des nouvelles places;***
- ***Porter une attention particulière aux territoires suivants : la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, l'arrondissement Laurentien-Nord et l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, là où les taux de couverture sont les plus faibles selon l'estimation des places requises en services de garde régis pour les enfants de 0-4 ans;***
- ***Développer des places en milieu de travail seulement là où il y a une masse critique d'utilisateurs visés afin d'assurer la pérennité du service;***
- ***Développer des places en milieu de travail en partenariat avec les installations existantes. Voir s'il a lieu à ce que des services de garde à proximité de gros employeurs puissent leur réserver un certain nombre de places;***
- ***Revoir la distribution des places disponibles entre le milieu familial et les installations dans certains territoires, notamment la MRC de Portneuf, afin d'atteindre un équilibre plus conforme au préférences des parents.***

² http://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/programme_educatif.pdf

2.3 MILIEUX DÉFAVORISÉS

L'*Étude longitudinale sur le développement des enfants au Québec (ELDEQ)* nous apprend que les services à la petite enfance peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement social et cognitif de l'enfant, que ces effets sont particulièrement prononcés parmi les enfants « vivant en contexte de vulnérabilité », que ces services destinés aux enfants de 5 ans et moins doivent permettre à tous les enfants, quelque soit le statut de leurs parents, d'acquérir et de développer des habiletés qui les placeront en situation de réussite scolaire.

Connaissant cet impact, la question suivante a été posée dans le sondage en ligne : «Considérant cela, pensez-vous qu'il y a suffisamment de places en services de garde pour les enfants défavorisés ?». À cette question, environ six répondants sur dix (59 %) croient que le nombre de places en services de garde accordées aux enfants défavorisés est insuffisant. Les personnes les plus nombreuses à réclamer des places additionnelles en services de garde pour les enfants défavorisés sont celles qui travaillent dans les CPE (60 %), dans les organismes communautaires Famille (62 %) ainsi que les intervenants des CSSS (75 %). Soixante et un pourcent des répondants affirment que d'autres solutions sont envisageables pour améliorer les services offerts aux enfants défavorisés. Parmi les solutions les plus citées on retrouve la création de **programmes d'aide aux familles défavorisées, l'implantation de services spécialisés, l'augmentation du financement des services de garde**, de même que **l'ouverture de nouvelles places** dédiées spécifiquement aux enfants provenant des milieux défavorisés.

Il a été relevé lors de la journée de consultation que tous les programmes d'aide aux familles défavorisées devraient être offerts à l'intérieur d'un partenariat bien structuré entre les CLSC, les services de garde, les services sociaux et les organismes communautaires qui sont souvent près de ce type de clientèle et pour laquelle ils détiennent une solide expertise. Il importe également d'identifier des mécanismes qui permettent de repérer les familles provenant de milieux défavorisés mais qui ne bénéficient pas d'une exemption de contribution parentale (ECP).

Quant au financement des places pour les enfants provenant de milieux défavorisés en installation, une subvention existe depuis de nombreuses années. Elle a été accordée à la suite des représentations du milieu permettant ainsi de reconnaître que l'accueil de cette clientèle représentait des défis particuliers. Cependant, bon nombre de services de garde nous signalent l'insuffisance de la subvention. Plusieurs d'entre eux utilisent leur marge de manoeuvre afin d'offrir un meilleur service aux familles. Les installations constatent également que plus ils accueillent d'enfants issus de milieux défavorisés, plus ils doivent allonger les heures de travail du personnel et plus cela entraîne des dépenses élevées. Par ailleurs, le RCPE de Québec et Chaudière-Appalaches soulève, dans un avis sur la subvention « milieu défavorisé » (voir annexe VII), que l'accueil de cette clientèle demande plus de gestion.

L'*Étude longitudinale sur le développement des enfants au Québec* confirme l'importance de la qualité du service de garde offert à l'enfant qui vit en contexte de vulnérabilité. La qualité repose entre autres sur la nature de l'intervention du personnel, l'encadrement, le développement et le soutien pédagogique offerts. En ce sens, les services de garde en installation sont plus habilités à répondre adéquatement aux besoins des enfants provenant des milieux défavorisés.

Enfin, il est intéressant de remarquer que plusieurs des services de garde recevant la subvention « milieu défavorisé » font également l'accueil d'enfants handicapés. Les ressources mises en commun ainsi que les notions de gestion globale et autonome permettent souvent une

complémentarité d'actions et d'interventions envers ces clientèles qui présentent des besoins particuliers.

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille de :

- **Développer et supporter les stratégies de partenariat services de garde – services sociaux – organismes communautaires, à l'intérieur d'un cadre bien structuré afin de mieux desservir les enfants provenant des milieux défavorisés, notamment en collaboration avec les initiatives de lutte contre la pauvreté qui sont en train d'être implantées dans certains territoires;**
- **Reconnaître, lors de l'allocation des places et dans tous les programmes y afférents, l'expertise de certains milieux de garde qui de par leur historique ou leurs expériences de collaboration ont déjà démontré leur capacité à accueillir les enfants provenant des milieux défavorisés;**
- **Privilégier les installations afin de desservir les enfants provenant des milieux défavorisés, tout en favorisant les initiatives de développement des compétences et d'accompagnement des services de garde en milieu familial particulièrement dans les milieux ruraux;**
- **Augmenter le financement des services de garde qui accueillent des enfants provenant de milieux défavorisés afin de soutenir l'intégration de ces enfants, notamment pour l'implantation de services spécialisés;**
- **Identifier des mécanismes qui permettent de repérer les familles provenant de milieux défavorisés mais qui ne bénéficient pas d'une exemption de contribution parentale (ECP);**
- **Identifier les secteurs les plus défavorisés selon l'indice de Pampalon du ministère de la Santé et des Services sociaux et selon les portraits des quartiers que sont actuellement à faire les organisateurs communautaires.**

2.4 POUpons

Il existe une difficulté accrue pour les parents d'enfants âgés de 0-18 mois à dénicher un service de garde. Le régime d'assurance parentale permet aux parents de demeurer à la maison avec leur nouveau-né, pendant près d'un an. Comme le dit la Ministre de la Famille, ce régime a été mis en place afin de « mieux répondre aux besoins de la population qui demandait des congés mieux adaptés à sa réalité » et « de pouvoir compter sur un taux élevé de participation des travailleuses aux besoins du marché du travail et de l'économie ». Le régime répond aux nouvelles obligations et réalités des parents travailleurs du Québec, mais malheureusement la suite pour la garde de ces jeunes enfants est souvent problématique.

Préoccupé par cette situation, le Regroupement des centres de la petite enfance de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches a publié un avis sur le financement des places poupons en mars 2007 qui explique la problématique des services de garde quant à leur capacité à desservir cette clientèle (annexe VIII). Cet avis présente les résultats d'un sondage fait auprès des services de garde. Voici les constats de ce sondage.

- En septembre 2006, l'âge moyen des bébés à leur entrée était de 10 mois.
- Un enfant par pouponnière de 5 places est maintenu dans ce groupe d'âge, malgré le fait qu'il ait dépassé l'âge limite de subvention « poupon » (23 mois).
- Selon les données recueillies, nous estimons une perte financière de 648 \$ (36 jours x 18 \$ en moyenne) par pouponnière de 5 places.
- L'ordre de priorité d'accès aux places poupons est souvent le même d'une installation à l'autre soit : la fratrie, les enfants des employées et ensuite les gens de l'extérieur.
- Tous les répondants mentionnent le fait qu'ils changent l'enfant du groupe dès qu'une place se libère chez les plus de 18 mois. Il n'y a pas de pratique de gestion qui maintiendrait l'âge de la pouponnière à un niveau élevé et ainsi accueillerait moins de poupons. Au contraire, les services de garde en installation font tous les efforts nécessaires pour permettre aux enfants de 18 mois de vivre avec les enfants de leur âge.

Par ailleurs, ce sondage a permis au RCPE d'apporter des éléments de compréhension. Ces constats et analyses sont partagés par le RGPQ et par l'AGPQ :

- Suite aux compressions successives des dernières années, les conseils d'administration ont évalué de manière plus précise les postes budgétaires et les subventions octroyées. Nous avons assisté à la fermeture de quelques places poupons, et nous craignons que cette tendance augmente si les subventions ne reflètent pas la réalité. Plusieurs services de garde en installation nous mentionnent que la réduction de places à la pouponnière est un poste évalué lors des projections budgétaires.
- Comme le ratio est à 10 enfants par groupe chez les 4 ans, ceci amène les services de garde à chercher de la clientèle extérieure. Or, cette clientèle se fait de plus en plus rare. Par exemple, un CPE aux prises avec une place vacante 4 ans additionnée à une perte de financement poupon, pourrait essayer une perte de près de 10 000 \$ et ainsi occasionner des problématiques budgétaires.
- Pour transférer un enfant, il faut qu'une place se libère. Dans les faits, les enfants quittent le service de garde au plus tôt fin juin mais dans la majorité des cas c'est lors de la rentrée scolaire. Ces mois sont aussi la période des vacances estivales du personnel, mais aussi des parents désirant une place en services de garde. Que fait un parent en congé parental ou en vacances qui se voit offrir une place à cette période ? Que fait le service de garde ? De grandes questions qui se posent. Répondre au besoin du parent, accepter une perte financière ou ..., ce qu'aucun service ne désire faire, passer au suivant ? Désirons-nous que le parent écourte son congé, se sente obligé de diminuer le temps de congé avec son enfant ? Souhaitons-nous qu'il prenne la place à temps plein mais ne l'occupe pas ? De grandes questions qui semblent philosophiques mais qui ne le sont pas.
- Comme il est possible de le constater, les services de garde sont aux prises avec un dilemme éthique : respecter la liste d'attente sans discrimination selon l'âge du poupon ou discriminer afin de rentabiliser le service et maintenir les subventions pour toute l'année ? Le RCPE est très préoccupé par cette situation et croit qu'il est du devoir du ministère d'apporter les correctifs aux normes budgétaires, et cela dès cette année.

Pour toutes ces raisons, les places en pouponnière sont de plus en plus rares et les parents d'enfants âgés de 0-18 mois se trouvent devant un problème aigu de garde. Conscient de cet état de fait, la question suivante a été posée dans le sondage en ligne fait par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale dans le cadre de l'entente de collaboration avec le MFA : **« Selon vous, quelles seraient les solutions qui permettraient de développer davantage de places pour les enfants âgés de 0 à 18 mois ? »**

À cette question, plus de la moitié des répondants (58 %) ont sollicité de **nouvelles places en services de garde**, dont 30 % spécifiquement dédiées aux poupons. **L'augmentation du financement** des places poupons est également une solution proposée par un tiers des répondants (34 % des mentions).

Parmi les autres solutions apportées par les répondants, 14 % de ceux-ci proposent d'élever le ratio actuel de poupons en services de garde. Celle-ci est essentiellement proposée par les répondants travaillant dans un bureau coordonnateur (75 % comparativement à 19 % dans les CPE et 11 % en garderie).

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille :

- **Prioriser les projets de services de garde qui incluent un pourcentage des places qui sont spécifiquement dédiées aux poupons;**
- **Accepter les nouvelles installations que si elles comprennent un nombre de places dédiées spécifiquement aux poupons;**
- **Réajuster la norme financière afin que les services de garde reçoivent les subventions en fonction du nombre d'enfants qu'ils ont en pouponnière, même si parfois ces enfants dépassent l'âge de 18 mois. Permettre une flexibilité dans la gestion de l'occupation des places poupons et dans les groupes d'enfants plus âgés et ce, sans pénalité financière (ex. : maintenir une place vacante dans le groupe d'âge 18 mois et plus lorsqu'un poupon atteint 18 mois);**
- **Restreindre le développement des installations qui sont uniquement dédiés aux enfants 0-18 mois et tenir compte du fait que le comité s'est prononcé contre ce type d'installation.**

2.5 BESOINS DE GARDE ATYPIQUE

Tel que démontré dans le *Portrait des services de garde de la région de la Capitale-Nationale* produit par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale en avril 2005, les services de garde à contribution réduite répondent presque exclusivement aux besoins de garde régulière. Les besoins de garde atypique (soir, nuit et fin de semaine) et de garde sporadique (emploi temporaire ou saisonnier, garde partagée, répit, sur appel) sont peu comblés. Toutefois, bien qu'ils semblent être moins nombreux que la garde de jour régulière, ils existent tout de même. C'est également ce que démontrent les résultats des deux sondages menés par la CRÉ dans le cadre de l'entente de

collaboration avec le MFA, dans lesquels la question suivante a été posée; « **À part les services de garde réguliers de semaine, y a-t-il d'autres besoins à combler, selon vous ?** »

À cette question, 64 % des répondants du sondage en ligne pensent que d'autres besoins sont à combler, en dehors des services de garde réguliers de semaine. Cet avis est globalement partagé par tous les répondants, quoique ceux travaillant dans les organismes communautaires Familles et les intervenants des CSSS sont plus nombreux à faire état des manques de l'offre actuel des services de garde (100 % des deux groupes comparativement à 53 % des répondants travaillant dans les CPE et 44 % pour ceux travaillant en garderie).

Parmi les répondants à mentionner que la garde régulière de jour ne suffit pas, environ une personne sur deux désire voir l'instauration de plus de services de garde de fin de semaine et de soirée. Les personnes réclamant plus de services de fin de semaine sont représentées par celles travaillant en garderie, dans les bureaux coordonnateurs et celles travaillant dans les MRC de Portneuf et de Charlevoix.

Au niveau du sondage auprès de la population, 49 % des répondants croient que les services de garde réguliers de semaine ne suffisent pas à répondre aux besoins spécifiques des parents. Il importe cependant de souligner que les répondants les plus nombreux à ne pas ajouter d'autres services à l'offre actuelle sont ceux déclarant avoir un enfant âgé de 18 mois à 5 ans.

Lors du sondage en ligne, les gens ont également été questionnés sur les besoins en terme de répit, de jardins d'enfants et de halte-garderie³. Près de neuf répondants sur dix ont mentionné qu'ils souhaitent voir une augmentation des services de type « répit ». Près des deux tiers affirment que l'augmentation des services de type « jardin d'enfants » et « halte-garderie » serait souhaitable, voir nécessaire.

Par ailleurs, le Regroupement des organismes communautaires Familles (ROCF) de la région 03 a relevé, lors des consultations réalisées dans le but de mieux définir le soutien au rôle parental (annexe IX), que plusieurs parents d'enfants âgés de 0-4 ans souhaitent des solutions alternatives aux services de garde éducatifs, notamment pour du répit, de la halte-garderie, du répit à domicile et pour des besoins de garde à horaire variable et à temps partiel. La CRÉ est d'avis que les OCF sont des partenaires de choix en ce qui concerne plusieurs types de garde atypique et que ces organismes, dans plusieurs cas, détiennent une solide expertise en la matière. Par ailleurs, plusieurs OCF présents lors de la journée de consultation régionale sur les services de garde, ont réaffirmé leur volonté à répondre aux besoins de garde atypique des parents. Cependant, l'expression des besoins est généralement plus élevée que ce qu'ils peuvent apporter comme réponse à cause du manque de financement. Par ailleurs, les OCF et les services de garde éducatifs auraient avantage à développer des liens de partenariat plus étroits afin de mieux répondre aux besoins de garde atypique et de garde occasionnel des parents.

3 Les définitions suivantes ont été données lors du sondage en ligne :

Répit:	Temps de ressourcement et de repos pour les parents qui vivent des situations difficiles et/ou contraignantes, par exemple lorsqu'il y a présence d'un enfant handicapé, l'arrivée de jumeaux, la fatigue, la maladie, etc.
Jardin d'enfants:	Désigne l'utilisation d'un service de garde fourni dans un lieu où l'on reçoit de façon régulière au moins sept enfants âgés de 2 à 5 ans pour des périodes qui n'excèdent pas 4 heures par jour, en groupe stable, auxquels on offre des activités d'une durée fixe.
Halte-garderie:	Un service de garde pouvant recevoir au moins sept enfants de façon irrégulière ou occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille :

- *Concentrer l'offre de garde atypique de soir et de fins de semaines dans quelques installations bien réparties sur le territoire;*
- *Améliorer le financement des services de garde qui offrent la garde atypique;*
- *Améliorer l'offre de répit, jardins d'enfants et halte garderie en consolidant, par un financement adéquat, les organismes commu-nautaires qui offrent déjà ces services;*
- *Mettre en place la garde à domicile subventionnée de soir et de nuit, sous la coordination des services de garde et/ou des OCF;*
- *Développer le service de garde de nuit dans les installations qui offrent déjà une garde atypique de soir;*
- *Améliorer la gestion de l'offre et de la demande de garde atypique, notamment grâce à l'instauration d'un système de gestion centralisé de l'attente;*
- *Inclure dans le système de gestion centralisé de l'attente l'information concernant l'offre de garde atypique fournie par les organismes communautaires.*

2.6 GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Actuellement, chaque parent qui désire inscrire son enfant dans un service de garde, doit téléphoner dans chaque garderie privée, CPE ou milieu familial qui lui convient et ajouter son nom à la liste d'attente. Pour l'ensemble des parents cet état de fait constitue une épreuve d'autant plus qu'ils ont peu de moyens de faire un suivi une fois l'inscription faite. De plus, rien ne semble leur garantir que leur demande sera traitée prioritaire par rapport à d'autres inscriptions qui pourraient être faites ultérieurement à la leur. Selon le Comité régional sur les services de garde, la mise en place d'un système de gestion plus transparent et qui uniformiserait les pratiques, permettrait d'offrir un guichet unique aux parents et améliorerait ainsi leur perception du réseau.

Par ailleurs, les sondages sont venus confirmer l'intérêt des gens à disposer d'un bureau centralisé chargé de faire la gestion des listes d'attente. Au niveau du sondage téléphonique, 75 % des répondants ont affirmé trouver plus intéressant pour les parents la mise en place d'un bureau centralisé chargé de la gestion des places dans tous les services de garde.

Au niveau du sondage en ligne c'est près de **six répondants sur dix (57 %)** qui croient qu'un bureau centralisé chargé de faire la gestion des places dans tous les services de garde serait plus intéressant pour les parents. L'ensemble des répondants s'entend pour donner leur accord à la mise en place d'un système de gestion centralisé.

La mise en place du système comporte également d'autres avantages tels le fait d'alléger les tâches administratives en regard de la gestion de leurs places disponibles et de dresser un portrait réaliste et à jour des demandes l'ensemble du territoire.

Le RCPE de Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de son projet de répertoire de besoins des parents a procédé à l'analyse de trois services opérationnels de gestion des listes

d'attente. Ces services proviennent du RCPE de Montérégie, du RCPE de Laval et de la COOP Enfance Famille. Le tableau comparatif des données concernant ces trois options et les recommandations de ce dernier se trouve à l'annexe VI.

La journée de consultation a également permis de valider l'intérêt général (sans être unanime) en ce qui concerne la mise sur pied d'un système de gestion centralisé de l'attente dans les services de garde. Cependant, les participants à cette journée ont exprimé très clairement leur préoccupation financière par rapport à la mise en place d'un tel système et à son opérationnalisation. Selon eux le gouvernement doit en assumer la mise en place, d'autant plus qu'il a le désir et la volonté que ce soit fait dans une perspective de court terme.

Enfin, le Comité régional sur les services de garde considère que la mise en place d'un système de gestion centralisé ne pourra à lui seul régler l'ensemble des problèmes, notamment en ce qui concerne les places en milieu familial. Il faut noter à cet égard le statut de travailleuse autonome des responsables de services de garde qui complexifie leur adhésion.

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille de :

- ***Instaurer un système de gestion centralisé des listes d'attente dont les frais d'implantation seraient assumés par le gouvernement;***
- ***Instaurer un système tel BILA conçu par le Regroupement des CPE de la Montérégie à coût nul pour l'ensemble des services de garde;***
- ***Mandater le RCPE comme gestionnaire du système, lequel procéderait à la mise en place en collaboration avec un comité qui réunirait l'ensemble des acteurs en services de garde.***

2.7 ENFANTS HANDICAPÉS

À l'instar de la Ministre de la Famille, la question de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde est considérée comme primordiale par le Comité régional sur les services de garde. Cet aspect n'a cependant pas été intégré dans les sondages puisque selon le comité c'est une question de volonté et d'orientation des prestataires en services de garde. L'intégration de ces enfants est également tributaire de l'expérience du service de garde, de la formation des intervenants terrains et de la demande totale de places. Par ailleurs, les régions de Québec et chaudières-Appalaches réussissent particulièrement bien quant à l'intégration d'enfants handicapés dans leurs installations. D'ailleurs, il serait pertinent de chercher à comprendre les mécanismes qui font en sorte que la majorité des installations de ces deux régions acceptent des enfants handicapés. La compréhension de leurs expériences pourrait aider le gouvernement à identifier des stratégies permettant d'améliorer l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde dans toute la province.

En ce sens, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille de :

- **Reconnaître, lors de l'allocation de nouvelles places pour les enfants handicapés, l'expertise de certains milieux de garde qui de par leur historique ou leurs expériences de collaboration ont déjà démontré leur capacité à accueillir ces enfants, afin que ces places soient véritablement occupées par eux;**

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale recommande à la Ministre de la Famille de :

- *Attribuer un nombre minimum de 1 000 places à contribution réduite à la région de la Capitale-Nationale dès cette année puisque la région fait face à un véritable boom des naissances;*
- *Planifier, suite à l'attribution des 1000 premières place, le développement subséquent en fonction de l'information obtenue grâce notamment à la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente ou grâce à d'autres travaux qui nous donneraient une meilleure compréhension des déficits;*
- *Financer la mise en place d'un système centralisé de gestion de l'attente dans la région de la Capitale-Nationale dès cette année;*
- *Attribuer des places en collaboration avec un comité avisier, mis sur pied par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et qui aurait comme mandat d'analyser les projets et d'aviser la Ministre sur ceux à retenir.*

Afin d'octroyer de manière efficace et juste ces places et de consolider l'accessibilité aux services de garde éducatifs sur le territoire, la Conférence fait les recommandations suivantes à la Ministre de la Famille de :

- *Poursuivre le développement des places en services de garde éducatif en privilégiant les places près du domicile des parents : le développement des places en milieu de travail ne devrait pas excéder 30 % du total des nouvelles places;*
- *Porter une attention particulière aux territoires suivants : la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, l'arrondissement Laurentien-Nord et l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, là où les taux de couverture sont les plus faibles selon l'estimation des places requises en services de garde régis pour les enfants de 0-4 ans;*
- *Développer des places en milieu de travail seulement là où il y a une masse critique d'utilisateurs visés afin d'assurer la pérennité du service;*
- *Développer des places en milieu de travail en partenariat avec les installations existantes. Voir s'il a lieu à ce que des services de garde à proximité de gros employeurs puissent leur réserver un certain nombre de places;*
- *Revoir la distribution des places disponibles entre le milieu familial et les installations dans certains territoires, notamment la MRC de Portneuf, afin d'atteindre un équilibre plus conforme au préférences des parents.*
- *Développer et supporter les stratégies de partenariat services de garde – services sociaux – organismes communautaires, à l'intérieur d'un cadre bien structuré afin de mieux desservir les enfants provenant des milieux défavorisés, notamment en collaboration avec les initiatives de lutte contre la pauvreté qui sont en train d'être implantées dans certains territoires;*
- *Reconnaître, lors de l'allocation des places et dans tous les programmes y afférents, l'expertise de certains milieux de garde qui de par leur historique ou leurs*

expériences de collaboration ont déjà démontré leur capacité à accueillir les enfants provenant des milieux défavorisés;

- *Privilégier les installations afin de desservir les enfants provenant des milieux défavorisés, tout en favorisant les initiatives de développement des compétences et d'accompagnement des services de garde en milieu familial particulièrement dans les milieux ruraux, notamment pour l'implantation de services spécialisés;*
- *Augmenter le financement des services de garde qui accueillent des enfants provenant de milieux défavorisés afin de soutenir l'intégration de ces enfants, notamment pour l'implantation de services spécialisés;*
- *Identifier des mécanismes qui permettent de repérer les familles provenant de milieux défavorisés mais qui ne bénéficient pas d'une exemption de contribution parentale (ECP);*
- *Identifier les secteurs les plus défavorisés selon l'indice de Pampalon du ministère de la Santé et des Services sociaux et selon les portraits des quartiers que sont actuellement à faire les organisateurs communautaires.*
- *Prioriser les projets de services de garde qui incluent un pourcentage des places qui sont spécifiquement dédiées aux poupons;*
- *Accepter les nouvelles installations que si elles comprennent un nombre de places dédiées spécifiquement aux poupons;*
- *Réajuster la norme financière afin que les services de garde reçoivent les subventions en fonction du nombre d'enfants qu'ils ont en pouponnière, même si parfois ces enfants dépassent l'âge de 18 mois. Permettre une flexibilité dans la gestion de l'occupation des places poupons et dans les groupes d'enfants plus âgés et ce, sans pénalité financière (ex. : maintenir une place vacante dans le groupe d'âge 18 mois et plus lorsqu'un poupon atteint 18 mois);*
- *Restreindre le développement des installations qui sont uniquement dédiés aux enfants 0-18 mois et tenir compte du fait que le comité s'est prononcé contre ce type d'installation.*
- *Concentrer l'offre de garde atypique de soir et de fins de semaines dans quelques installations bien réparties sur le territoire;*
- *Améliorer le financement des services de garde qui offrent la garde atypique;*
- *Améliorer l'offre de répit, jardins d'enfants et halte garderie en consolidant, par un financement adéquat, les organismes commu-nautaires qui offrent déjà ces services;*
- *Mettre en place la garde à domicile subventionnée de soir et de nuit, sous la coordination des services de garde et/ou des OCF;*
- *Développer le service de garde de nuit dans les installations qui offrent déjà une garde atypique de soir;*
- *Améliorer la gestion de l'offre et de la demande de garde atypique, notamment grâce à l'instauration d'un système de gestion centralisé de l'attente;*
- *Inclure dans le système de gestion centralisé de l'attente l'information concernant l'offre de garde atypique fournie par les organismes communautaires.*

- **Instaurer un système de gestion centralisé des listes d'attente dont les frais d'implantation seraient assumés par le gouvernement;**
- **Instaurer un système tel BILA conçu par le Regroupement des CPE de la Montérégie à coût nul pour l'ensemble des services de garde;**
- **Mandater le RCPE comme gestionnaire du système, lequel procéderait à la mise en place en collaboration avec un comité qui réunirait l'ensemble des acteurs en services de garde.**
- **Reconnaître, lors de l'allocation de nouvelles places pour les enfants handicapés, l'expertise de certains milieux de garde qui de par leur historique ou leurs expériences de collaboration ont déjà démontré leur capacité à accueillir ces enfants, afin que ces places soient véritablement occupées par eux;**

ANNEXES

Entente de collaboration

Entre

le ministère de la Famille et des Aînés

et

la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale

portant sur les Services de garde

PLAN DE TRAVAIL

JANVIER À AVRIL 2008

PLAN RÉGIONAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* est défini comme le résultat des travaux réalisés en collaboration avec les interlocuteurs régionaux et contient l'ensemble des diagnostics et mesures identifiées en vue d'atteindre cinq objectifs :

- f) planifier le développement des places additionnelles;
- g) assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec.
- h) adapter l'offre de services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille : la garde à temps partiel, la garde selon un horaire non usuel, la garde saisonnière et la garde sur appel;
- i) favoriser le développement et l'adaptation des services en réponse aux besoins particuliers des parents, des enfants, ainsi qu'aux caractéristiques de leur milieu de vie (très petites municipalités, milieu défavorisé, etc.);
- j) optimiser l'utilisation des places existantes;

Le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* comporte, pour chacun des objectifs, un portrait de la situation, l'identification des besoins, les solutions proposées et les mesures à mettre en place, les responsables et le calendrier d'échéances.

OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties en vue de la réalisation de travaux permettant l'atteinte des **deux premiers objectifs** du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* soit, planifier le développement des places additionnelles et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

La présente entente a pour but la production d'un document comportant, pour les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*, les éléments suivants :

- a) une analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire en lien avec les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*;
- b) l'identification des mesures en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire;
- c) l'identification des besoins relatifs aux conditions socio-économiques et à la flexibilité de l'offre de services;
- d) la production d'un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles sur le territoire ou dans la région;
- e) une proposition de mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins d'intervention.

Plan de travail

Les travaux à réaliser dans le cadre de cette entente s'articuleront autour de trois axes

AXES	PISTES D'ACTION	RESPONSABLES	PARTENAIRES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Mode de fonctionnement pour la réalisation de cette entente	Mettre en place un comité de travail régional réunissant les principaux intervenants régionaux et locaux	CRÉ		X			
	Animer le comité	CRÉ			X	X	
	Signer une entente de collaboration avec le RCPE afin de partager les travaux et les analyses	CRÉ, RCPE			X		
	Intégrer le <i>Comité analyse des tendances</i> du RCPE et participer à ses travaux de réflexion sur les problématiques d'adaptation des services de garde aux besoins des parents	RCPE		X	X	X	
	Réaliser quelques activités de communication afin de s'assurer de la visibilité de la démarche auprès des partenaires	CRÉ	MFA, RCPE	X	X	X	
	Produire le document demandé	CRÉ		X	X	X	
	Déposer le document à la Ministre	CRÉ				X	
	Produire un rapport financier et le déposer à la Ministre	CRÉ					X
Planification du développement des places additionnelles	Mettre à jour le portrait des services de garde à contribution réduite réalisé en 2005 (types et offres de service)	CRÉ	MFA, RCPE		X		
	Vérifier auprès des CSSS, si le nombre de naissances par territoire est maintenant comptabilisé	CRÉ	CSSS		X		
	Identifier les zones de défavorisation	CRÉ	CSSS, MEQ, MFA	X	X		
	Faire valider le portrait par le Comité régional	CRÉ	Comité régional		X		

AXES	PISTES D'ACTION	RESPONSABLES	PARTENAIRES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
	Identifier les besoins en services de garde par la réalisation d'un sondage	CRÉ	SG, OCF, élus, CSSS		X		
	Consulter les députés de la région sur les besoins en services de garde et les mesures à mettre en place	CRÉ	Comité régional		X	X	
	Analyser les besoins ressortis lors de la consultation	Comité régional				X	
	Proposer des solutions et des mesures à mettre en place	Comité régional				X	
	Organiser une journée régionale pour valider les besoins et les mesures à mettre en place	CRÉ	Comité régional		X	X	X
	Identifier les critères régionaux et les zones prioritaires de développement dans l'éventualité d'attribution de nouvelles places	Comité régional				X	
Accès à l'information sur les services de gardes	Réaliser un portrait de situation sur la gestion des listes d'attente et sur les modes d'accès à l'information par rapport aux places disponibles	RCPE	AGPQ, RGPQ	X	X		
	Faire valider le portrait par le Comité régional	CRÉ	Comité régional		X		
	Identifier les besoins	Comité régional			X	X	
	Proposer des solutions et des mesures à mettre en place afin de mieux gérer l'attente	Comité régional				X	

Comité régional

Le rôle du Comité régional est de donner des avis à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale sur les priorités de développement des services de garde. Il valide le portrait de situation, il identifie les besoins et propose des solutions et des mesures à mettre en place par rapport à la planification du développement des places additionnelles et l'accès à l'information sur les services de garde.

Le Comité régional sur les services de garde sera formé de représentant(e)s des milieux suivants :

- Regroupement des centres de la petite enfance (RCPE)
- Association des garderies privées du Québec (AGPQ)
- Direction de Santé publique (DSP)
- Regroupement des organismes communautaires famille (ROCF)
- Regroupement des groupes de femmes de la région 03
- Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale (un élu en provenance du milieu urbain et un autre du milieu rural)
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

Il se réunira au besoin pour toute la durée de l'entente, soit deux ou trois fois. Il est illusoire de croire qu'il pourra se rencontrer avant la mi-février.



ANNEXE II

ENTENTE DE COLLABORATION

ENTRE

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE, NOMMÉE CI-APRÈS « LA CRÉ »

ET

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, NOMMÉ CI-APRÈS « LE RCPE »

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à développer 20 000 places en services de garde pour la province. Dans la dernière année, il en a développé 2 000 au Québec. Ces places seront disponibles aux parents d'ici le 31 mars 2008.

Pour les 18 000 places restantes, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a fait appel aux Conférences régionales des élus de chaque région du Québec, pour que ces dernières :

- a) réalisent une analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire en lien avec la planification du développement des places additionnelles et l'accès à l'information sur les services de garde;
- b) identifient des mesures en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire;
- c) identifient des besoins relatifs aux conditions socioéconomiques et à la flexibilité de l'offre de services;
- d) produisent un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles sur le territoire ou dans la région;
- e) proposent des mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins.

Afin de réaliser une partie de ce mandat, la CRÉ de la Capitale-Nationale reconnaît le besoin de s'associer avec une organisation régionale crédible du réseau des services de garde.

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir l'implication de chacune des parties en vue de réaliser les travaux permettant la planification du développement des nouvelles places et l'accès à l'information sur les services de garde dans la région de la Capitale-Nationale.

2. CADRE D'INTERVENTION

Dans le cadre de ses travaux, le RCPE travaille déjà sur des dossiers dont les préoccupations sont en lien direct avec le mandat que la CRÉ s'est vue confier par le MFA, dont :

- ↳ un dossier portant sur l'information disponible aux parents par rapport aux places offertes et la gestion des listes d'attente

Le RCPE a mis sur pied un comité d'analyse des outils existants à ce sujet. Il a donc déjà réfléchi à quoi devrait ressembler un tel outil de gestion de liste d'attente et d'information disponible aux parents. Cet outil servirait à :

- soutenir la gestion des listes d'attente en services de garde;
- connaître les besoins des familles selon les territoires pour permettre aux services de garde d'adapter leur offre de service;
- offrir aux parents un seul lieu pour déposer leurs demandes en fonction de leurs besoins.

↪ la problématique du manque de places pour les poupons

L'an dernier, le RCPE a formulé un avis à propos du financement en installation. Le RCPE veut également se pencher sur d'autres solutions pertinentes (ex. révision réglementaire).

3. IMPLICATION DES PARTIES

Par cette entente, la CRÉ reconnaît le RCPE comme étant un partenaire privilégié dans la réalisation de l'entente de collaboration qu'elle a signée avec le MFA.

La CRÉ pourra participer aux travaux de réflexion du RCPE et avoir accès aux avis et analyses pertinents qu'il a déjà produits.

La CRÉ pourra utiliser, au besoin, les différents canaux de consultation mis en place par le RCPE et participer aux rencontres des CPE et CPE-BC organisées par le RCPE

Le RCPE collaborera à la rédaction du plan de travail.

Le RCPE participera aux travaux du comité régional sur les services de garde mis en place par la CRÉ dans le cadre de la réalisation du présent mandat.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Toute demande de modification devra être acheminée par écrit à l'autre partie. La ou les modifications devront faire l'objet d'une entente entre les deux parties. Toutefois, l'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente Entente en signifiant son intention par un avis écrit au moins trente (30) jours à l'avance.

Tout litige soulevé au cours de l'Entente devra être signifié par écrit à l'autre partie. Les deux parties s'engagent à se rencontrer avec diligence pour trouver une solution satisfaisante aux parties.

La présente entente se terminera avec la fin des travaux reliés à l'entente de collaboration qui a été signée entre la CRÉ de la Capitale-Nationale et le MFA.

L'ENTENTE EST ACCEPTÉE ET SIGNÉE PAR LES PARTENAIRES.

Pour la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Jean Fortin
Président

Date

Pour le Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches,

Michèle Boucher
Présidente

Date

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Services de garde LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS SE PENCHE SUR LES BESOINS DE LA RÉGION

Québec, le 19 février 2008 – C’est dans un contexte d’augmentation des naissances et de marché de l’emploi en constante mutation que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale vient d’entamer, à la demande du gouvernement du Québec, l’analyse de la situation qui prévaut dans la région en matière de services de garde. Son objectif : déterminer les types de services à offrir pour mieux répondre aux besoins des familles. L’identification de mesures susceptibles de rendre ces services plus accessibles fait également partie de son mandat.

En vertu d’une entente de collaboration conclue avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), la CRÉ participe actuellement, avec plusieurs autres partenaires régionaux, à la prépara-tion du plan gouvernemental d’accessibilité aux services de garde éducatifs pour la région de la Capitale-Nationale. La réalisation de ce plan s’inscrit dans la foulée de l’engagement pris par le gouvernement du Québec de développer 20 000 nouvelles places en services de garde pour l’ensemble de la province entre 2007 et 2012. Déjà, 2 000 places devraient être rendues disponibles d’ici le 31 mars. Pour assurer le développement des 18 000 autres places, le MFA a décidé de faire appel aux conférences régionales des élus réparties sur l’ensemble du territoire québécois. À travers les CRÉ, le MFA souhaite s’associer aux intervenants du milieu de façon à favoriser la complémentarité et l’efficacité de ses interventions.

Pour l’aider à réaliser son mandat, la CRÉ a mis en place un comité régional dont le rôle consistera essentiellement à lui donner des avis. Ce comité est composé d’élus municipaux ainsi que de représentants de services de garde et d’organismes communautaires.

Par ailleurs, pour identifier les besoins de la façon la plus juste possible, la CRÉ réalisera prochainement deux sondages. Le premier interpellera les organismes communautaires œuvrant auprès des familles, les centres de la petite enfance (CPE), les bureaux coordonnateurs, les garderies privées, les élus de la région et les intervenants des centres de santé et de services sociaux. Le deuxième sondage s’adressera pour sa part au grand public. Les résultats seront présentés par territoire de MRC.

Enfin, la CRÉ compte tenir d'ici quelques semaines une rencontre de travail au cours de laquelle tous les acteurs régionaux seront invités à se prononcer sur les recommandations à faire au ministère.

Soulignons que le plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs vise, à terme, l'atteinte de plusieurs objectifs, dont celui d'adapter l'offre des services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille. L'adaptation de l'offre de services en fonction de certaines caractéristiques des enfants (ex. : poupons, enfants handicapés) et des milieux de vie des familles (ex. : très petites municipalités, milieux défavorisés) est elle aussi visée, tout comme une gestion plus efficace de l'attente et une accessibilité plus grande à l'information relative aux places disponibles.

- 30 -

Source : Hélène Lapointe
Conseillère en communication
Téléphone : (418) 529-8475

Renseignements : Zoé Bergeron
Conseillère en
développement
Téléphone : (418) 529-8475

Québec, le 10 mars 2008

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Organisme»
«Adresse»
«Ville» «Province» «Code_postal»

**Objet : Convocation des députés de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la
démarche gouvernementale sur les services de garde éducatifs**

«Titre»,

En janvier, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale a signé une entente de collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) portant sur la réalisation des travaux reliés au *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*. Cette entente s'inscrit dans l'engagement pris par le gouvernement du Québec de développer 20 000 nouvelles places en services de garde pour l'ensemble de la province d'ici 5 ans. Déjà, 2 000 places seront rendues disponibles dès le 31 mars. Pour assurer le développement des 18 000 autres places, le MFA a décidé de faire appel aux conférences régionales des élues réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

Afin de réaliser ce mandat, la CRÉ de la Capitale-Nationale a mis en place plusieurs démarches de consultation auprès de la population et de ses partenaires et à ce titre nous considérons que vous êtes des interlocuteurs de première ligne. C'est pourquoi nous vous convoquons à une session qui se tiendra le **lundi 31 mars de 14 h 00 à 16 h 00 à la CRÉ**.

Nous profiterons de cette rencontre pour vous présenter les résultats de deux sondages réalisés dans le cadre de cette entente. Vos commentaires et recommandations sur le sujet nous aideront à doter la région d'une orientation commune quant au développement des places en services de garde éducatifs.

Nous joignons à cette lettre, l'ordre du jour de la rencontre. Nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de madame Louise Rochette au 529-8475.

Veillez agréer, «Titre», mes salutations les meilleures.

Josée Tremblay
Directrice générale

p.j. (1)

Session d'information pour les députés de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la démarche gouvernementale sur les services de garde éducatifs

76, rue St-Paul, bureau 100

31 mars 2008

14 h à 16 h

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Présentation de l'entente de collaboration portant sur la réalisation des travaux reliés au *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs* et du mandat de la CRÉ de la Capitale-Nationale
3. Présentation de la démarche
4. Présentation des deux sondages réalisés dans le cadre de l'entente
5. Échanges et commentaires
6. Recommandations
7. Fin de la rencontre

**PROJET DE RÉPERTOIRE DE BESOINS DES PARENTS (liste d'attente centralisée)
DOCUMENT DE RÉFLEXION REMIS AU C.A. – 19/12/2007**

1. Objectifs poursuivis par le Regroupement

Le comité confirme les objectifs visés par le Regroupement, c'est-à-dire :

- Alléger les tâches des membres en regard de la gestion de leurs places disponibles;
- Permettre de dresser un portrait réaliste de l'ensemble du territoire;
- Offrir un guichet unique aux parents;
- Réhabiliter le réseau aux yeux des parents en agissant avec transparence et en uniformisant les pratiques.

2. Travaux du comité

Quatre personnes parmi nos CPE membres ont accepté de participer à la réflexion sur ce projet :

Martine Beaupré, CPE La Becquée
Nadine Vézina, CPE Le Petit Train
Danielle Delisle, CPE Hippo Plus
Lucie Jacques, CPE Palais des Merveilles

Le comité, animé par Muriel Leclerc, s'est réuni à deux reprises, soit en mai et octobre 2007 pour discuter de l'opportunité et de la faisabilité du projet ainsi que pour en établir les principales balises.

Nathalie Roger et Muriel Leclerc ont procédé à l'inventaire de trois différents services en opération actuellement :

- Une visite a été faite au Regroupement de la Montérégie, auprès de Claudette Pitre-Robin, pour explorer BILA;
- Une entrevue téléphonique a eu lieu avec le directeur général du Regroupement de Laval, Mario Boucher, pour discuter du Guichet centralisé;
- Des membres de la Coopérative de services Enfance-Famille de Montréal sont venus au RCPE pour présenter leur service de liste d'attente centralisée.

- Une visite a été faite au CPE la P'tite Chute pour explorer le logiciel conçu spécialement pour gérer leur liste d'attente.

- Le logiciel de places disponibles élaboré par le RCPE a aussi fait l'objet d'une évaluation.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ :

Il est recommandé :

- Que le RCPE instaure et gère un système qui s'apparenterait à celui qu'a conçu le Regroupement de la Montérégie;
- Que le service soit opérationnel en avril 2008 pour que les CPE puissent être prêts pour septembre 2008;
- D'adopter le découpage des BC pour les secteurs;
- De débiter par un secteur et convenir d'un seuil minimal de membres participants;
- De disposer d'un outil informatique très efficace qui permettrait de minimiser les coûts de main-d'œuvre pour le Regroupement;
- De prévoir des espaces dans le logiciel pour renseigner les parents sur le statut de travailleuse autonome de la RSG, le rôle du BC et l'organisation des services du réseau;
- D'élaborer une politique pour le CPE et la RSG qui refuseraient un enfant et qui désireraient que plus d'un enfant leur soit référé pour une même place;
- D'offrir un numéro 1-800 aux parents des régions éloignées;
- Que le système puisse générer une confirmation au parent qui s'inscrit en ligne;
- De mettre en place un nombre minimal de règles pour le parent;
- D'expliquer aux parents pourquoi il serait imprudent de leur confirmer un rang d'attente sur la liste;
- De procéder aux six (6) mois à la mise à jour de l'outil en envoyant un courriel aux parents;
- De convenir d'une entente annuelle avec le service de garde qui veut bénéficier du service;
- D'instaurer un tarif de départ (non récurrent) pour unifier les listes et un tarif annuel pour la prestation des services;
- D'offrir un rabais au membre qui remet sa liste à jour;
- D'ouvrir le service aux non-membres et aux garderies à but lucratif mais à un coût supérieur à celui de nos membres. Un supplément équivalent à 30 % pourrait être considéré comme l'a prévu le RCPEM.

LOGICIEL DE PLACES DISPONIBLES DU RCPE

Statistiques d'utilisation du logiciel pour la période du 1/4/2007 au 30/11/2007			
Mois	Installations	Milieu Familial	Nombre de places
avril	2	7	12
mai	1	7	13
juin	6	8	16
juillet	4	6	13
août	5	12	21
septembre	11	9	40
octobre	6	11	27
Novembre	1	1	2
Total pour 8 mois d'utilisation	46	61	168 places affichées

* Nombre d'utilisateurs : 33 CPE dont 6 bureaux coordonnateurs (BC)

Si le RCPE choisit d'implanter un service de gestion de liste d'attente centralisée, il pourrait poursuivre l'entretien du logiciel des places disponibles pour les secteurs qui ne seront pas encore desservis par le nouveau service.

Cependant, il ne nous paraît pas efficient (lourdeur administrative) et cohérent d'entretenir deux systèmes parallèles lorsque tous les secteurs auront adhéré et ce pour les raisons suivantes :

- **Complexité pour compiler les statistiques pour l'ensemble du territoire** : Le logiciel de places disponibles ne permet pas de produire des rapports automatisés. Les chiffres qui apparaissent dans le tableau précédent ont été cumulés manuellement à partir des formulaires que nous envoient les membres. De plus, nous n'avons aucune idée du nombre de places qui ont été comblées, car les membres ne nous font pas toujours de suivi.
- **Risque de mêler les parents ou de leur faire croire que le nouvel outil n'est pas fiable** : Ne sauront plus si ils doivent chercher eux même (via le logiciel de places disponibles) ou si il est préférable de se fier à la liste centralisée.
- **Lourdeur de la tâche pour le parent qui choisirait de chercher lui-même** : Si il ne consulte pas régulièrement le logiciel de places disponibles, le parent risque de perdre une occasion de trouver une place.
- **Risque de maintenir l'image de non transparence** : La RSG trouvera peut-être un avantage à annoncer ses places via le logiciel de places disponibles puisqu'il lui offre l'opportunité que plusieurs parents lui téléphonent pour une même place. Par le fait même, elle peut ainsi choisir l'enfant qui lui convient.

TABLEAU COMPARATIF DES DONNÉES
CONCERNANT TROIS (3) SERVICES OPÉRATIONNELS
EN DATE DU 19/12/2007

Regroupements des CPE de Montérégie et de Laval
et Coop Enfance Famille de Montréal

	RCPE DE MONTÉRÉGIE	RCPE DE LAVAL	COOP ENFANCE FAMILLE
Offre de service :	<p>Opérationnel depuis l'automne 2007, le <u>Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA)</u> offre ses services aux CPE, aux services de garde en milieu familial et aux garderies.</p> <p>Ce service répond aux parents, les informe sur les différents modes de garde et enregistre leur demande d'inscription pour les CPE (installation et milieu familial) et les garderies. Les parents qui désirent s'inscrire eux-mêmes peuvent le faire directement par le biais de la base de données accessible par Internet. Leur demande est automatiquement inscrite pour l'ensemble des services de garde du territoire.</p> <p>Ce service permet de récolter des données à partir des demandes des familles, et ce, tant au niveau local que régional.</p> <p>Le CPE continue de gérer sa liste de places prioritaires mais informe le RCPEM des places qu'il réussit à combler. Il s'engage à faire appel à BILA dès qu'il doit avoir recours à une liste externe et s'engage à informer le service dès qu'une place se libère.</p> <p>C'est BILA qui détermine les parents à rejoindre en rapport avec la place d'accueil disponible au service de garde selon les critères suivants : âge des enfants, taux de fréquentation, date d'enregistrement du dossier, choix du parent)</p>	<p>Opérationnel depuis juin 2007, le <u>Guichet centralisé</u></p> <p>Le Regroupement de Laval offre la possibilité aux parents d'inscrire un enfant, en une seule opération sur la liste d'attente d'un ou plusieurs services de garde du territoire.</p> <p>Ce service est offert aux CPE, aux services de garde en milieu familial et aux garderies.</p> <p>Les parents qui n'ont pas les moyens technologiques pour s'inscrire par Internet sont dirigés vers des lieux publics offrant ce type de ressource, comme les bibliothèques municipales ou les Maisons de la Famille avec lesquelles le Regroupement a conclu des ententes. Du support technique peut aussi être donné par une employée du RCPE.</p> <p>Les services de garde sont impliqués dans la démarche. Ce sont eux qui mettent à jour leur dossier, gèrent leur liste de parents, annotent les dossiers des enfants et les archivent.</p>	<p>Depuis 2003, la COOP offre son service de liste centralisée aux CPE, aux services de garde en milieu familial et aux garderies.</p> <p>Un service d'inscription téléphonique bilingue et par Internet est offert aux parents qui ont la possibilité de s'inscrire sur la liste d'attente de plusieurs services de garde en une seule démarche.</p> <p>Les services de garde sont impliqués dans la démarche. Ce sont eux qui mettent à jour leur dossier, gèrent leur liste de parents, annotent les dossiers des enfants et les archivent.</p>

	RCPE DE MONTÉRÉGIE	RCPE DE LAVAL	COOP ENFANCE FAMILLE
Objectifs poursuivis :	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches des parents. - Alléger la tâche des services de garde. - Être en mesure d'évaluer les besoins territoriaux, de regrouper les types de demandes et de planifier adéquatement les prochaines étapes de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie et permettre à chaque CPE de gérer sa liste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un service d'accueil, de référence et d'information à la communauté via un service Internet et un service téléphonique. - Offrir des outils de gestion au profit des CPE et des garderies qui respectent les particularités de chacun et la confidentialité des listes et de l'information.
Coûts annuels d'adhésion :	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 400 \$ et 1 600 \$ selon la taille du service de garde - + frais entre 150 \$ et 600\$ pour saisie des listes de départs. - Non-membres : 30 % de + 	<ul style="list-style-type: none"> - 400 \$ peu importe le nombre de places. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 500 \$: installation - 3 000 \$: BC - + 100 \$ pour devenir membre de la COOP , montant remboursable si démission ou exclusion.
Nombre d'enfants en liste :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 800 enfants au 26/9/07 (60 enfants de placés au 26/9/07) Au départ : <ul style="list-style-type: none"> - 2184 inscriptions - 1561 noms après doublons - 246 noms après appels aux parents, dont 124 enfants à naître. 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 000 enfants au 10/10/07 (au départ 12 000 noms) 	<ul style="list-style-type: none"> - 17 000 enfants en mai 2007
Nombre de membres :	<ul style="list-style-type: none"> - 17 CPE au 24/9/2007 - Actuellement autour de 30 sur une possibilité de 143 CPE (incluant 25 BC) et 96 BL 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 CPE en date du 10/10/2007. Reste 20 autres. - Offre sera faite aux BL. - Objectif : intégration de tout le territoire au 1/6/2008 et chiffres réalistes au 1/6/2009. 	<ul style="list-style-type: none"> - 67 services de garde de la région de Montréal - Depuis 2004 le RCPE de Montréal est partenaire et membre du C.A.
Personnel dédié au service :	<ul style="list-style-type: none"> - 2 employées pour un total d'environ 80 heures/semaine. - Tâches : Répondre aux demandes d'information des parents, inscrire leurs demandes, saisir les places disponibles des services de garde et faire le suivi nécessaire pour combler ces places - Prévoir du personnel supplémentaire lors des périodes 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réceptionniste et 1 ressource en soirée pour un total d'environ 30 heures/semaine. - Tâches : régler des problèmes techniques liés au logiciel et donner du support aux parents et aux RSG qui ne sont pas familiers avec l'informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 employés : environ 100 heures/travail par semaine. - Tâches : Répondre aux demandes d'information des parents, inscrire leurs demandes (18 000 appels/an) et, sur demande, aider les services de garde à trouver des enfants pour combler leurs places disponibles, lorsqu'il leur est impossible de trouver dans

	de pointes (avril, septembre et lors de nouvelles adhésions).		leur propre liste d'attente.
	RCPE DE MONTÉRÉGIE	RCPE DE LAVAL	COOP ENFANCE FAMILLE
Milieu familial :	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre s'adresse autant aux BC qu'aux RSG. 25 \$ pour le BC qui inscrit sa RSG et 50\$ pour la RSG qui s'inscrit seule. - Certaines RSG demandent qu'on leur réfère 3 noms d'enfants pour une seule place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines RSG font affaire avec eux directement alors que d'autres passent par leur BC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce sont les BC qui identifient, à la COOP, les RSG qui ont des places disponibles.
Outil informatique :	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel maison conçu par un technicien qui s'est inspiré de l'outil informatisé de la Ville d'Ottawa. Xavier de Gallande de l'AQCPE coordonne les travaux et sert d'intermédiaire. - 2 900 \$ pour le logiciel d'appels automatisés + 0,50/appel. Selon leur budget prévisionnel de 2006, un montant de 55 000 \$ était prévu pour les outils informatiques. - À la demande des CPE, le parent doit enregistrer son enfant pour un minimum de 2 jours/semaine. - Le parent peut donner jusqu'à trois préférences dans le choix des services de garde. Il est toutefois possible de lui offrir un service de garde qu'il n'a pas identifié. S'il refuse, il conserve quand même son rang sur la liste. - RCPEM conservera les listes papiers durant trois ans. - Mise à jour annuelle de la liste. - Un délai de 48 heures est accordé au parent pour répondre à l'offre qui lui est faite. - Rang sur la liste : RCPEM espère trouver un moyen pour que le parent le visualise sur Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conçu par Viglob Xpress et financement de 45 000 \$ par le CRÉ. - Haut niveau de sécurité (sauvegarde aux heures). Il y aurait donc impossibilité de perdre plus de 59 minutes de données, soit l'équivalent de + ou - 30 demandes d'inscription. - Nombreux mécanismes de prévus pour relancer les parents et élaguer la liste (3-4 mises à jour annuelles) et réduire les opérations. - Très convivial pour les parents qui peuvent aussi accéder aux dossiers CPE. - 3 façons de catégoriser un enfant : attente, en service de garde, archivé; - Rang sur la liste : un rang centile est prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Traces (messages et notes) des modifications et ajouts faits pouvant être confidentiels ou visibles par tous. - Option pour vérifier doublons. - 4 états possibles à attribuer à un enfant (attente, Essai, placé, Archivé) et possibilité d'inscrire une raison associée à cet état. - Options de mise en priorité pour les gestionnaires et de frère et soeur en attente. - Codes de couleur pour les tentatives d'appel. - Signets pour rang sur la liste. - Possible pour le gestionnaire de personnaliser sa liste. - Mises à jour continues de la liste.

État de situation des besoins en services de garde éducatif dans la région de la Capitale-Nationale selon la logique du calcul fait par l'Association québécoise des CPE

	29880	Nombre total enfant 0-4 (60 mois)
	0,673	67% des enfants 0-5 ans sont actuellement gardés (SGÉ à 7 \$, Garderie à plein tarif, garde à domicile, etc.)
soit	20109	Nombre d'enfants qui sont gardés dans la région de la Capitale-Nationale
donc	9771	Nombre d'enfant qui ne sont pas gardés (congé parental, parent à la maison, pas accès à un mode de garde, etc)
	0,064	6,4 % Pourcentage des parents qui ne font pas gardés leurs enfants parce qu'ils n'ont pas accès à un mode de garde
soit	625	Nombre d'enfant ayant besoins d'une place
=	20735	Nombre total d'enfant gardés ou ayant besoins d'un SGÉ
-	18636	Nombre d'enfant en SGÉ à 7 \$ (1 place= 1,115 enfants)
=	2099	Nombre d'enfants gardés ou dont les parents souhaiteraient qu'ils soient gardées mais qui ne sont pas dans un SGÉ à 7 \$
	0,49	Pourcentage des parents qui souhaiteraient avoir accès au SGÉ à 7 \$
soit	1028	Nombre d'enfants ayant besoins d'une place en SGÉ à 7 \$
	922	Nombre de place manquantes en SGÉ à 7 \$

AVIS SUR LA SUBVENTION MILIEU DÉFAVORISÉ DES CPE INSTALLATION
--

Contexte

La subvention milieu défavorisé en installation existe depuis de nombreuses années. Elle fut accordée suite à des représentations du milieu permettant ainsi de reconnaître que l'accueil de cette clientèle représentait des défis particuliers. Elle confirmait également le rôle préventif et éducatif des CPE. Elle reconnaissait l'importance de favoriser ou de soutenir l'accueil de ces familles en CPE pour le bénéfice, tout particulièrement important, de ces enfants. Par ailleurs, le gouvernement a également appuyé cette volonté en mettant en place un programme d'aide financière transformé par la suite en programme d'exemption de la contribution réduite (ECP).

L'étude longitudinale sur le développement des enfants au Québec (ELDEQ) nous apprend que les services à la petite enfance peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement social et cognitif de l'enfant, que ces effets sont particulièrement prononcés parmi les enfants « vulnérables », que ces services destinés aux enfants de 5 ans et moins doivent permettre à tous les enfants, quel que soit le statut de leurs parents, d'acquérir et de développer des habiletés qui les placeront en situation de réussite scolaire.

Cette étude nous confirme également l'importance de la qualité du service de garde que l'enfant vulnérable fréquente. Celle-ci, à notre avis, repose entre autres sur la qualité de l'intervention du personnel, l'encadrement, le développement et le soutien pédagogique qui peuvent être offerts aux éducatrices.

Les résultats de l'étude *La qualité, ça compte!* révèlent que les enfants potentiellement à risque sont issus de milieux défavorisés. Hors ceux-ci sont moins nombreux à fréquenter un milieu de garde que les enfants issus de milieux plus favorisés.

Les familles défavorisées ont des besoins particuliers mais également leurs enfants. Nous n'affirmons pas ici que leurs enfants ont nécessairement tous des problèmes de développement ou de comportement, mais bon nombre d'entre eux demandent une attention particulière.

Comme cette subvention existe depuis plusieurs années, elle a bénéficié de quelques ajustements. Le CPE la gère de manière globale et intégrée au total des revenus, et la reddition de compte ne la cible pas spécifiquement.

Le développement des dernières années en CPE a fait en sorte que de par le manque de places, l'intégration des familles défavorisées a quelque peu été freinée. Par ailleurs une étude intitulée « *L'accessibilité aux centres de la petite enfance : le point de vue des parents sans emploi et en situation de pauvreté* » de la Direction de la Santé Publique de Québec en 2003 nous informe des obstacles perçus par ces familles en regard de leur place en CPE. Outre le manque de places et des éléments de perceptions personnelles sur lesquels le réseau n'a aucun pouvoir, il est intéressant de faire ressortir quelques commentaires des parents de cette étude à savoir que :

« Croire que les CPE ne sont pas suffisamment souples pour ajuster leurs services aux besoins des parents (ex. : des places à temps partiel). Voir le mécanisme d'accès comme une véritable course à obstacles. Vouloir une place 5 jours/semaine mais trouver difficile de devoir payer 10\$ hebdomadairement alors qu'on a déjà de la difficulté à joindre les deux bouts. Considérer inutile de devoir obtenir une recommandation des services sociaux pour des services gratuits 5 jours/semaine si la garderie est bénéfique pour les enfants. »

La Politique familiale élaborée en 1997 avait plusieurs objectifs :

- faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles
- encourager la réinsertion professionnelle
- stimuler les enfants issus de milieux défavorisés

La vision présentée et maintenue par le gouvernement était celle de créer un réseau éducatif à la petite enfance universel, accessible et de qualité favorisant l'égalité des chances pour tous.

Plusieurs des objectifs de départ sont en voie de réalisation. La Politique semble avoir favorisé l'entrée des mères sur le marché du travail, une hausse de plus de 20 % (C.D.Howes).

Il importe donc de revoir et de corriger s'il y a lieu tous les programmes gouvernementaux qui appuient les objectifs que le gouvernement s'est donnés afin de les harmoniser.

Les nombreuses compressions budgétaires des dernières années ayant eu des impacts importants à plusieurs niveaux, le Regroupement est préoccupé par la situation. Les CPE sont en période de réorganisation et de consolidation. De par

leur mission, les CPE adhèrent à la vision d'offrir aux enfants l'égalité des chances. Pour se faire il faut donc les appuyer afin qu'ils aient les moyens d'intégrer de plus en plus cette clientèle.

Problématique

Cette allocation spécifique vient aider le CPE à financer des coûts supplémentaires pouvant résulter de la présence d'un certain nombre d'enfants issus d'un milieu défavorisé. Cette allocation correspond à un pourcentage de la dépense admissible à l'allocation de base selon le nombre de jours d'occupation ECP. Ainsi l'allocation correspondante comporte 3 niveaux : 2,3 %, 4,6 %, 6,9 % qui sont établis selon le pourcentage d'occupation ECP. Ils varient entre 5 et 10 %, entre 10 et 20 % et plus de 20 %.

La promesse de versements de subvention de l'année en cours repose sur les résultats de l'année antérieure alors que le paiement réel de l'année en cours se fera après la vérification des états financiers, soit 6 mois plus tard.

Ce processus budgétaire pose de grandes difficultés :

- La base de calcul est variable selon les années ceci ayant pour effet de faire fluctuer les montants. Par ailleurs, certains CPE reçoivent la subvention une année mais pas l'autre;
- La confirmation des montants se fait très tard dans l'année budgétaire;
- Pour les CPE près du niveau inférieur, il est très difficile de planifier les dépenses, notamment en regard des ressources humaines. Pour ces derniers, tout particulièrement, cette difficulté amène un manque de stabilité et de rétention du personnel spécialisé, expérimenté et compétent;
- Les montants étant très disparates d'un CPE à l'autre, et même parfois d'une année à l'autre pour un même CPE, les services sont variables.

Afin de rédiger cet avis, nous avons rencontré plusieurs CPE recevant cette subvention. Il est intéressant d'illustrer leur réalité de gestion.

- Bon nombre de CPE nous signale l'insuffisance de la subvention. Il y a dépassement des dépenses sur les revenus. Plusieurs d'entre eux utilisent leur marge de manoeuvre afin d'offrir un meilleur service aux familles;
- Les CPE constatent que plus ils accueillent d'enfants issus de milieu défavorisé, plus ils doivent allonger les heures de travail du personnel. Ex. : arrivée tôt et départ tard des enfants. Le ratio éducatrice/enfants de début et fin de journée est plus onéreux;
- La situation des parents est changeante. Cela donne la responsabilité au CPE de vérifier plusieurs fois par année si le parent est toujours prestataire

du programme d'assistance emploi. Le CPE doit suivre avec beaucoup de rigueur le dossier des parents afin d'avoir en main les preuves nécessaires. Ces preuves sont souvent difficiles à avoir pour plusieurs raisons hors de contrôle du CPE;

- Dans la mesure où il y a une chute de pourcentage de ECP de par le départ de parents ou un changement de situation familiale (retour au travail ou aux études, placement des enfants donc départ), il y a baisse de subvention. Le CPE n'a aucune prise sur cette subvention qui peut fluctuer même en cours d'année;
- L'accueil de cette clientèle demande plus de gestion. Ex. : lettre CLSC aux 3 mois. Beaucoup de parents ont besoin d'aide pour compléter les formulaires. Les CPE soutiennent des parents analphabètes ou immigrants qui ne parlent pas français;
- Plusieurs signalent le problème important de signature de la fiche d'assiduité;
- Il est intéressant de remarquer que plusieurs des CPE recevant la subvention milieu défavorisé font également l'accueil d'enfants handicapés. Les ressources de ces deux subventions ainsi que les notions de gestion globale et autonomes permettent souvent une complémentarité d'actions et d'interventions envers ces clientèles qui présentent des besoins particuliers;
- Il est nécessaire de trouver un moyen de stabiliser le montant et d'améliorer le processus d'octroi des sommes afin de favoriser la mise en place d'un poste stable de soutien pédagogique pour renforcer et soutenir le dépistage et la prévention.

Par ailleurs, le manque de personnel spécialisé en CPE est nommé et associé à l'épuisement professionnel des éducatrices.

Indicateur basé sur les ECP

Sur ce dernier aspect, nous croyons qu'il est essentiel de prendre le temps de procéder à une bonne analyse d'indicateurs que ce soit les ECP, l'indice Pampalon ou autre. En effet l'apparition de l'indicateur Pampalon pour le volet milieu familial du CPE peut sembler procurer certains avantages notamment celui de la stabilité de l'indicateur, mais a également certains désavantages (calcul sur une réalité passée et effet diminutif de la proximité de territoires moins défavorisés). Par ailleurs le fait qu'aucun CPE-BC de la région de la Chaudière-Appalaches n'ait été classé « défavorisé » par cet indice malgré la présence autour des CPE d'écoles dites défavorisées, nous permet d'émettre une inquiétude quant à sa capacité à résoudre une problématique complexe.

Certains CPE ont l'impression que l'indicateur ECP ne tient pas compte des familles à faibles revenus. Il serait intéressant de documenter cette question. En effet, est-

ce que les familles à faibles revenus habitent ou non dans les mêmes quartiers que les familles bénéficiant du programme d'assistance emploi?

Recommandations

Afin de maintenir et surtout d'accroître l'inclusion des familles défavorisées en CPE, souhaitant une gestion efficiente de toutes les subventions qui sont accordées, le Regroupement croit qu'il est grandement temps de se pencher sur cette subvention. Ainsi les recommandations suivantes devraient être prises en compte par le MFACF.

- Maintien d'une approche de subvention globale qui permet également le jumelage de subventions spécifiques;
- Correction des écarts entre les revenus créés par les pourcentages ECP;
- Correction du processus d'identification et de confirmation des montants;
- Trouver une méthode permettant de mieux identifier et reconnaître les secteurs défavorisés.

Ainsi nous invitons le MFACF à un chantier de travail du RCPE sur cette question.

Conclusion

L'utilisation de ces sommes permet fréquemment l'embauche de personnel dédié. Tous les enfants du CPE en bénéficient.

L'un des principaux objectifs de la Politique familiale étant l'égalité des chances aux enfants du Québec, il importe de trouver des solutions qui corrigent les principaux écueils de cette subvention afin de permettre un soutien efficace aux éducatrices ainsi qu'une augmentation de l'accueil des enfants vulnérables.

Les CPE offrant un niveau de qualité supérieur à toute autre forme de garde, il est judicieux de s'appuyer sur leur expertise et leur volonté d'accueillir des enfants présentant des besoins particuliers.

AVIS SUR LE FINANCEMENT DES PLACES POUpons

PROBLÉMATIQUE

Dans un environnement de plus en plus axé sur la performance financière, il nous semble important de mentionner un problème majeur auquel sont confrontés les centres de la petite enfance de notre territoire : le financement des pouponnières en installation ne tient pas compte de la réalité de fonctionnement. Selon la classification par groupe d'âge du ministère, on considère comme « poupon » un enfant âgé de 0 à 17 mois. Malgré cette définition, un enfant peut demeurer à la pouponnière au-delà de cet âge, soit jusqu'à ce qu'une place se libère dans un groupe d'enfants de plus de 18 mois. Les subventions afférentes à cet enfant poupon sont maintenues jusqu'à l'âge de 23 mois. Passé cet âge, les subventions disparaissent malgré le fait qu'aucune place n'est disponible chez les plus de 18 mois pour l'accueillir.

CONTEXTE

La Ministre de la Famille, Mme Théberge, a annoncé dernièrement avec son homologue du ministère de l'Emploi, que le Québec vit présentement un petit baby-boom. Le nombre de naissances atteint 82 500 en 2006 soit 6400 de plus que l'an dernier. Le taux de fécondité a aussi connu une hausse pour atteindre 1,60 alors qu'il était aux alentours de 1,49 auparavant. Certains facteurs sont avancés afin d'expliquer cette remontée, dont entre autre le fait que les Québécoises ont leur enfant plus tardivement et la venue du nouveau régime d'assurance parentale.

Si les femmes ont leur premier enfant entre 29 et 30 ans, c'est qu'elles ont donné priorité au marché du travail. Nous pouvons donc supposer que celles-ci rechercheront une place en service de garde dans une plus grande proportion que leurs prédécesseurs, ce qui créera une augmentation de la demande pour les places poupons dans les CPE. Cette demande sera d'autant plus forte en CPE puisque selon les enquêtes du ministère de la Famille sur les besoins des familles, la priorité de demande des parents pour des places en installation se déplace de plus en plus vers les installations.

Comme pour beaucoup de milieux, la liste d'attente est encore très longue. Nous pouvons facilement imaginer la difficulté accrue pour dénicher un service de garde.

Le taux de chômage se situant à un bas niveau a aussi des effets sur la demande poupons en CPE. Selon l'Institut de la statistique du Québec, ce sont les femmes qui ont le plus bénéficié de la croissance de l'emploi en 2006. Le taux de chômage a baissé de 2 points chez les femmes alors qu'il a augmenté de 0,3 point chez les hommes. Par ailleurs, plus de 70% des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire sont sur le marché du travail.

Le régime d'assurance parentale permet aux parents de demeurer à la maison avec leur enfant, pendant près d'un an. Comme le dit la Ministre de la Famille, ce régime a été mis en place afin de « *mieux répondre aux besoins de la population qui demandait des congés mieux adaptés à sa réalité* » et « *de pouvoir compter sur un taux élevé de participation des travailleuses aux besoins du marché du travail et de l'économie* ». Le régime répond aux nouvelles obligations et réalités des parents travailleurs du Québec, mais malheureusement la suite pour la garde de ces enfants n'est pas assurée. Selon le document *Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2004*, les enfants de 2 ans et moins représentent 43,1 % de la clientèle en CPE. Malheureusement, nous ne possédons pas les données pour les 18 mois et moins, soit les poupons. Par contre, nous savons que les CPE des régions de Québec et Chaudière-Appalaches opèrent plus d'un milliers de places poupons en installation.

SONDAGE AUPRÈS DE NOS MEMBRES

Étant préoccupé par cette situation, le Regroupement a décidé de sonder ses membres afin de cerner certains éléments de la gestion des places poupons. De nos 138 membres, 107 composantes gèrent une pouponnière. Les places poupons représentent près de 14% de leur nombre total de places. 45 CPE ont répondu à notre appel. Voici les constats de ce sondage.

- En septembre 2006, l'âge moyen des bébés à leur entrée au CPE est de 10 mois.
- 1 enfant par pouponnière de 5 places est maintenu dans ce groupe d'âge malgré le fait qu'il ait dépassé l'âge limite de subvention poupon (23 mois).

- Selon les données recueillies, nous estimons une perte financière de 648 \$ (36 jours x 18 \$ en moyenne) par pouponnière de 5 places. Pour le réseau des CPE de Québec et Chaudière-Appalaches c'est une perte de financement global de 148 521 \$.
- L'ordre de priorité d'accès aux places poupons est souvent le même d'un CPE à l'autre soit la fratrie, les enfants des employées et ensuite les gens de l'extérieur.
- Tous les répondants mentionnent le fait qu'ils changent l'enfant de groupe dès qu'une place se libère chez les plus de 18 mois. Il n'y a pas de pratique de gestion afin de maintenir l'âge de la pouponnière à un niveau élevé et ainsi accueillir moins de bébés plus jeunes. Au contraire, les CPE font tous les efforts nécessaires pour permettre à l'enfant de 18 mois de vivre avec les enfants de son âge.

ANALYSE

- Suite aux compressions successives des dernières années, les conseils d'administration ont évalué de manière plus précise les postes budgétaires et les subventions octroyées. Nous avons assisté à la fermeture de quelques places poupons chez certains, et nous craignons que cette tendance augmente si les subventions ne reflètent pas la réalité. Plusieurs CPE nous mentionnent que la réduction de places à la pouponnière est un élément évalué lors des travaux de prévisions budgétaires.
- La subvention supérieure de 18 \$ par place a été mise instauré afin de combler la baisse de ratio pour ce groupe (1 éducatrice / 5 poupons). Malheureusement, dans les faits, celle-ci ne tient pas compte de la réalité « terrain » mais de la réalité « papier » puisqu'un enfant n'ayant pas la subvention peut y demeurer plus de 60 jours selon notre sondage.
- Pour transférer un enfant, il faut qu'une place se libère. Dans les faits, les enfants quittent le CPE au plus tôt fin juin mais dans la majorité des cas c'est lors de la rentrée scolaire. Ces mois sont aussi la période des vacances estivales du personnel, mais aussi des parents désirant une place en CPE. Que fait un parent en congé parental ou en vacances qui se voit offrir une place à cette période ? Que fait le CPE ? De grandes questions qui se posent.

Répondre au besoin du parent, accepter une perte financière ou ..., ce qu'aucun service ne désire faire, passer au suivant ? Désirons-nous que le parent coupe dans son congé, se sente obligé de diminuer le temps de congé avec son enfant ? Souhaitons-nous qu'il prenne la place à temps plein mais ne l'occupe pas? De grandes questions qui semblent philosophiques mais qui ne le sont pas.

- Afin d'aider à la compréhension de la question de la gestion des transferts de groupe en lien avec l'âge et le moment d'entrée en pouponnière, nous avons joint en annexe des grilles expliquant ces phases et les pertes financières assumées par le CPE. Comme il est possible de le constater, les CPE sont aux prises avec un dilemme éthique: suivre la liste d'attente sans discrimination selon l'âge du poupon ou discriminer afin de rentabiliser le service et maintenir les subventions pour toute l'année ? Le RCPE est très préoccupé par cette situation et croit du devoir du ministère d'apporter les correctifs dès cette année aux normes budgétaires.
- Les places chez les 4 ans, du fait que le ratio est à 10 enfants par groupe, amènent les CPE à chercher de la clientèle extérieure. Hors cette clientèle se fait de plus en plus rare. Un CPE aux prises avec, par exemple, une place vacante 4 ans additionnée à une perte de financement poupons pourrait essuyer une perte de près de 10 000 \$ et ainsi occasionner des problématiques budgétaires.

SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les CPE sont en accord avec une optimisation des places mais aussi avec celle de leurs revenus. Ils réclament, à juste titre, les outils pour le faire. Le MFACF a donc, quant à lui, la responsabilité de revoir ses normes afin de permettre cette optimisation qu'il recherche.

Notre première solution est le respect du principe une place poupon = une place subventionnée quel que soit l'âge des bébés.

Le ministère planifie l'octroi des places subventionnées selon différents paramètres, dont les besoins de la population et la capacité financière de l'État. Lorsque des places poupons sont octroyées à un CPE, celles-ci sont comptabilisées en fonction de leur occupation. Si le ministère

prévoit subventionner 5 places poupons à un CPE, c'est 5 places poupons multipliées par 261 jours en subventions qui sont octroyées au CPE. L'âge ne doit pas être une variable de calcul car on ne peut pas « installer virtuellement » un enfant qui dépasse 24 mois ailleurs au CPE en attendant qu'une place se libère. Le MFACF doit faire confiance à la saine administration des gestionnaires. Les dirigeants n'ont aucun avantage à laisser à la pouponnière des enfants dépassant l'âge car ils ont à coeur de maintenir un service de qualité pour l'enfant, le parent et le personnel éducateur.

Une opposition fréquemment nommée pour ne pas respecter ce principe que toute place poupon ait droit à une subvention tant que l'enfant ne peut être transféré, réside dans le fait que le développement de l'enfant serait compromis s'il reste à la pouponnière à plus de 24 . On oublie que dans la réalité, l'enfant n'a que quelques mois d'écart avec ses camarades. Par contre on juge légitime de former des groupes de 18-24 mois où l'écart d'âge est tout aussi important, mais l'argument quant au développement compromis de l'enfant n'est plus utilisé... Cet argument ne tient donc pas la route et est irrespectueux du désir sans équivoque des CPE d'offrir un milieu de garde stimulant et répondant aux besoins de l'enfant.

Notre seconde solution est d'augmenter l'âge de paiement de la subvention de 23 mois à 30 mois.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, les poupons débutent leur fréquentation de plus en plus « âgé ». Cette tendance ne fera qu'augmenter le nombre de jours non subventionnés pour ces enfants. Selon la grille en annexe, nous remarquons que de prolonger le paiement de la subvention poupon jusqu'à 30 mois réglerait en grande partie le problème.

CONCLUSION

Notre objectif est de permettre aux CPE de maximiser leurs revenus et les subventions afférentes à leur offre de service de garde. Dans un contexte de pénurie de places en pouponnière, d'augmentation du nombre de naissances, de croissance du nombre de femmes sur le marché du travail, et dans un objectif d'arrimer efficacement le régime d'assurance parental avec l'offre de service de garde, il nous apparaît

approprié et urgent que le ministère corrige dès cette année la situation pour le moins discriminante financièrement pour les CPE installations ayant des pouponnières. Dans un contexte de saine gestion et d'amélioration de l'offre de service, le ministère n'a d'autre choix que de corriger cette situation.



LE SOUTIEN AU RÔLE PARENTAL; MIEUX DÉFINIR POUR MIEUX REVENDIQUER

MISE EN COMMUN DES CONSULTATIONS LOCALES RÉALISÉES PAR UNE DOUZAINÉ D'OCF DE LA RÉGION 03 (UNE CENTAINE DE PARENTS) ET PRÉSENTÉE À LA FQOCF PAR LE REGROUPEMENT OCF 03.

SECTION 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Trois revendications générales reflètent les prises de position traditionnelles de la Fédération, mais n'ont jamais été adoptées formellement par ses membres.

DEVRAIENT-ELLES ÊTRE MODIFIÉES, ENRICHIES? LA PAROLE EST À VOUS...

- ★ La FQOCF et ses membres réclament de l'État des mesures universelles, pour toutes les familles, auxquelles toute la société doit contribuer (et pas seulement les parents).

Dans l'ensemble les parents sont d'accord avec le principe. L'enfance, comme la famille doivent faire partie d'un projet de société. Il y va de l'avenir de la société en général que les familles soient au cœur des préoccupations de l'État. Toutefois, lorsqu'on parle de mesures universelles, il faut y associer la notion d'accessibilité. À quoi sert une mesure universelle à laquelle on n'a pas accès!

- ★ La FQOCF et ses membres exigent un régime fiscal horizontalement équitable pour les familles avec enfants. Nous demandons aussi le maintien d'une structure de coordination gouvernementale qui s'assure de la transversalité et de la cohérence des mesures de soutien que l'État offre aux familles.

Cette revendication aurait avantage à être plus claire. La transversalité, l'équité, l'horizontalité des mesures, sont des concepts larges et "techniques". Lors des consultations, ces concepts ont été difficiles à intégrer dans les discussions avec les familles. Si cette revendication provient des familles, elle doit naturellement être vulgarisée et compréhensible pour elles et s'appuyer sur des exemples concrets.

- *Les programmes sociaux qu'on dit universels devraient tenir compte des tranches de revenus, ce qui permettrait un meilleur accès à l'ensemble de la population;*
- *Lorsque des mesures fiscales sont proposées, celles-ci devraient tenir compte de la taille de la famille;*

- ❑ *Il y a lieu de réviser plusieurs éléments qui ont une incidence sur la vie des familles, à commencer par le seuil de faible revenu afin de le revoir à la hausse et ainsi modifier les calculs s'appuyant sur cette donnée importante dans les programmes sociaux;*
- ❑ *La loi sur l'impôt pourrait prévoir un quotient familial, c'est-à-dire, ajusté en raison du nombre de personnes dans le ménage;*
- ❑ *Le calcul des pensions alimentaires devrait tenir compte des familles recomposées.*

Enfin, beaucoup de chemin reste à parcourir afin de faciliter la conciliation travail-famille et l'ensemble de la société doit s'y employer activement.

- ★ La FQOCF et ses membres demandent au gouvernement de reconnaître l'importance du réseau d'entraide, d'appui et d'accompagnement que constituent les OCF et de leur fournir un soutien financier adéquat.

Tous les parents s'entendent que le financement des OCF fait grandement défaut. Mais que veut dire le mot adéquat? La revendication doit aussi comprendre l'illustration de ce qualificatif.

L'OCF est un lieu unique en son genre de par sa proximité et son accessibilité. L'État aurait avantage à reconnaître dans les faits, plutôt que dans le discours, l'apport de ce milieu très riche pour les familles québécoises. Imaginons un instant que les OCF cessent d'exister; les coûts monétaires et humains seraient très élevés parce que les OCF constituent un filet de sécurité sociale pour les familles.

SECTION 2 – LES ÉTAPES DE LA VIE DES FAMILLES

Ce qui suit regroupe les éléments qui ont dominé dans l'ensemble des discussions :

BRISER L'ISOLEMENT. Dans toutes les étapes de la vie des familles cette préoccupation revient en boucle. Les parents se sentent très souvent livrés à eux-mêmes face à la traversée de la vie de famille et sur leur route, à défaut d'avoir un réseau naturel présent et solide, ils souhaitent pouvoir tisser des liens avec d'autres personnes qui vivent les mêmes réalités par le biais de groupes d'entraide et de lieux de rencontre et d'échanges. Quoi de mieux qu'un OCF pour réaliser cet objectif!

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES EN PÉRIPHÉRIE DES ZONES POPULEUSES ET EN MILIEU RURAL. La région 03 est peuplée en son centre, mais les secteurs de Charlevoix, de la Côte de Beupré, de Portneuf et de la Jacques Cartier présentent des défis d'organisation en raison de l'étalement des populations et des distances qui séparent les familles des ressources accessibles.

Dans les discussions, il ressort à de nombreuses reprises qu'en "périphérie" de la région métropolitaine de Québec, on n'en est pas à repenser l'offre de service et sa pertinence, on déplore tout simplement son manque...

\$\$\$\$\$: le manque de ressources financières est mis en évidence à chaque fois qu'on aborde ce que les OCF pourraient réaliser afin de répondre aux besoins des familles. Le sous-développement chronique que vivent les OCF et leur sous financement menace le bien-être des familles parce que le réseau communautaire constitue pour elles un lieu de prévention et d'intervention précoce.

L'organisation des services : une réflexion est à faire quant à la manière dont on envisage le support à la population. On doit cesser de cibler certains groupes à risque mais utiliser une approche globale qui traverse tous les cycles de la vie. Les partenariats élaborés sur cette base s'avèreraient plus efficaces.

Grossesse et naissance

QUE VEULENT LES PARENTS? QUE RÉCLAMENT LES OCF?

- ★ *Qu'est-ce que les parents qui fréquentent votre organisme auraient voulu, mais n'ont pas pu avoir comme appui à l'étape de la grossesse et de la naissance de leur(s) enfant(s)? De qui devrait venir cet appui (gouvernement, CLSC, municipalité, OCF, etc.)?*

Les parents souhaitent avoir accès à autre chose que les "cours prénataux" qui encadrent la naissance dans un contexte institutionnalisé et orientent les choix des parents vers les courants technologiques et les programmes sociaux en cours! Pourquoi pas une ressource qui les "accompagne", qui les soutient dans leurs décisions et les aide à s'approprier leur rôle de parent. Très souvent, il n'est pas nécessaire d'obtenir une information formelle mais plutôt de pouvoir échanger et avoir accès à une ressource plus personnalisée d'information et de soutien.

La disponibilité d'une sage-femme serait bienvenue afin de faire un cheminement familial et personnalisé autour de la grossesse, la naissance et les premiers mois de la vie des bébés. De plus, les maisons de naissance devraient voir le jour plus facilement au Québec.

Il y a **urgence** de cesser de voir la naissance comme une "maladie" ou une problématique. Lorsqu'une famille ne vit pas un problème identifié, elle ne "cadre" pas dans un programme et elle obtient le minimum de support. Par conséquent, elle se retrouve potentiellement à risque. Les très jeunes familles, souvent rejointes par les OCF se disent "surveillées" par ces programmes plutôt que supportées.

Dans la perspective d'un support à la famille dans sa globalité, on ne devrait pas se contenter de lui fournir sa ration d'OLO (œuf-lait-orange) lorsqu'elle est pauvre. On doit aussi la soutenir dans l'accès à des aliments, à des cuisines collectives, à de l'aide budgétaire et à du support à l'organisation de la vie familiale.

Le support à l'allaitement devrait être plus présent en centre hospitalier.

Beaucoup de femmes enceintes ou en retrait préventif, se sentent isolées dès le début de la grossesse et souhaiteraient avoir accès à plus de ressources.

Les parents qui vivent un deuil périnatal ou ceux qui ont à composer avec l'arrivée d'un nouveau-né qui présente des besoins particuliers sont trop souvent livrés à eux-mêmes et deviennent très à risque à court terme.

Le réseau des services de garde gagnerait à assouplir et adapter son accessibilité :

- **la création de places en CPE pour les poupons afin de s'ajuster avec la fin du congé parental;**
- **les parents ne devraient jamais être contraints à placer leur poupon en CPE afin de se garantir leur place.**

★ *Est-ce que les futurs ou les tout nouveaux parents vous demandent des services ou des activités que vous ne pouvez pas leur offrir? Si oui, lesquels? De quoi auriez-vous besoin pour pouvoir offrir ces services ou ces activités?*

Toutes les familles parlent de répit. C'est un besoin criant émergeant des conséquences de l'isolement social. Les OCF devraient pouvoir offrir cette aide de façon plus étendue (périodes plus longues, horaires atypiques, pour certains besoins spéciaux, etc). Beaucoup d'OCF, pour des raisons budgétaires, doivent fermer leurs portes en été et pour quelques plages de calendrier au cours de l'année. Le besoin de répit, quant à lui, peut se manifester n'importe quand!

Les parents ont souligné que les ressources vouées à la famille ne sont pas assez connues et publicisées.

- ★ Est-ce que des changements aux partenariats qui vous lient déjà à d'autres organismes du milieu ou des nouveaux partenariats vous permettraient d'offrir ces services ou ces activités? Si oui, lesquels?

Lorsqu'on parle de partenariat, il est important de sortir du modèle "concertation autour d'une problématique". Un réel partenariat repose sur des besoins identifiés par les "usagers" concernés, revêt un caractère plus local, respecte la mission propre à chaque partenaire, s'inscrit dans une perspective de continuité et de bénéfices pour l'ensemble des partenaires et débouche obligatoirement sur des actions concrètes.

Dans le contexte actuel, les partenariats ressemblent plutôt à des relations à sens unique des institutions vers les OCF. Le réseau réfère aux OCF qui n'ont pas beaucoup de pouvoir de négociation parce qu'il n'existe pas de cadre de référence. Les OCF se retrouvent alors en position vulnérable et acceptent de travailler à rabais.

Les OCF qui opèrent des services de halte-garderie, pourraient jouer un rôle dans l'intégration à l'emploi en développant des partenariats avec le MESS et les organismes d'insertion.

Petite enfance

QUE VEULENT LES PARENTS? QUE RÉCLAMENT LES OCF?

- ★ Qu'est-ce que les parents de jeunes enfants qui fréquentent votre organisme voudraient avoir en priorité comme appuis ou comme services pour eux et leurs jeunes enfants, et ne peuvent obtenir?

Les parents des tout-petits souhaitent des alternatives aux CPE notamment pour du répit, de la halte-garderie et du répit à domicile. Aussi, ils aimeraient avoir accès à un lieu pour jaser, échanger, non formel et accueillant, où il y a place pour eux et leurs enfants afin de les voir évoluer et pour qu'ils socialisent.

Les parents souhaitent l'adaptation des ressources existantes pour qu'elles fassent une vraie place à la famille :

- *Loisirs : parcs adaptés aux tout-petits (0-2 ans), heures d'ouverture des bibliothèques, activités à la carte plutôt qu'en abonnement;*
- *Logement : meilleur accès au logement à loyer modique, aux coopératives;*
- *Transport : l'accès au transport est un déterminant majeur pour arriver à se déplacer vers les ressources.*
- *Spécialistes : l'accès aux services de spécialistes est déficient et très difficile (ex : orthophoniste, psychologue) et il est carrément inexistant dans les secteurs périphériques de la région.*

Les familles expriment aussi le besoin d'avoir accès à des ressources de type "conseil" ou information sur le développement des enfants qui ne nécessitent pas le recours à des spécialistes.

Le concept de la famille doit sortir du carcan 2 adultes, 2 enfants (par exemple, les

"forfaits familiaux" où on doit déboursier un supplément dès qu'on a un troisième enfant). Les familles se construisent sur différents modes d'organisation et il est primordial d'adapter à ces nouvelles "couleurs" tout ce qui les concerne.

- ★ Sur la base de votre expérience avec ces parents, est-ce qu'il y a des appuis ou services que vous, comme OCF, voudriez pouvoir leur proposer? Pourquoi? Pourquoi est-ce que vous n'y arrivez pas et de quoi auriez-vous besoin pour pouvoir le faire?

En général, l'expression des besoins est plus élevée que ce que les OCF peuvent apporter comme réponse en raison notamment, du manque de ressources financières.

- ★ Est-ce que vous croyez que d'autres services ou appuis devraient être offerts aux parents par d'autres organisations (CPE, CLSC, maternelles, etc.)? Si oui, lesquels, et par qui?

Besoin de répit et de garde qu'on dit "atypique" comme par exemple, sur horaires variables, à domicile, à temps partiel.

Un organisme de la région a même suggéré la "sous-location" de sa place en CPE! Peut-être en viendrons-nous à explorer ce type d'arrangement!

- ★ Est-ce que vous croyez que des changements dans les partenariats que vous avez avec d'autres organismes ou de nouveaux partenariats vous permettraient d'offrir conjointement ces services ou ces appuis aux parents qui en ont besoin? Si oui, lesquels?

En petite enfance, les OCF constatent que les intervenants des CLSC ont tendance à considérer que l'intervention précoce doit passer par le CPE en raison de l'intensité de l'intervention auprès de l'enfant. Pourtant d'autres avenues existent et pourraient être privilégiées en partenariat avec les OCF. À titre d'exemple, des projets conjoint CLSC-OCF pour la distribution OLO ou l'offre de programmes de soutien tels que YAPP ont été expérimentés avec de bons résultats. Ce type de collaboration a permis à des jeunes familles d'être en contact avec une ressource dont la mission est axée sur la prévention.

D'autre part, les OCF et les CPE auraient grand avantage à développer des liens de communication, d'échange d'informations et de partenariat. Il importe de clarifier la mission de chacun et de s'assurer du financement adéquat des collaborations qui en découleront.

Quand on installe un partenariat, on doit considérer le parent comme un partenaire et non comme un bénéficiaire.

Les parents jugent important que les ressources du CLSC soient accessibles à toutes les familles et non seulement à des clientèles ciblées.

Familles avec enfants de 6 à 12 ans

QUE VEULENT LES PARENTS? QUE RÉCLAMENT LES OCF?

- ★ Est-ce que les parents d'enfants de 6-12 ans ont des attentes vis-à-vis de votre organisme? Vis-à-vis d'autres organisations ou instances? Est-ce qu'ils vous ont fait part de besoins qui ne sont pas comblés actuellement?

L'entrée à l'école est une période importante et pourtant, c'est le moment où les ressources commencent à faire défaut pour les parents et où elles se concentrent plus sur le besoin du jeune. Les parents aimeraient bien que les OCF aient plus de ressources humaines et financières afin d'être ouverts le soir ou la fin de semaine par exemple.

C'est à cet âge des enfants que les parents vivent les conflits d'horaire entre le début de l'année scolaire et les offres de services durant la période estivale. Il y a des trous difficiles à combler pour les parents qui sont au travail.

Les parents souhaitent que les activités qui sont offertes aux jeunes stimulent leur goût d'apprendre et de réussir, les aident à se responsabiliser et à prendre de l'autonomie, dans un endroit qui serait un milieu de vie pour l'enfant.

Lors de l'entrée à l'école, les besoins particuliers des enfants sont rapidement mis en évidence dans ce lieu d'apprentissage. L'enfant se trouve marginalisé. Les ressources de soutien et de réadaptation se font attendre et le parent est souvent laissé à lui-même pour l'intégration de son enfant en milieu scolaire.

- ★ Y a-t-il des activités que vous voudriez mais ne pouvez pas leur offrir actuellement et si oui, lesquelles? De quelles ressources (espace, personnel, argent, etc.) auriez-vous besoin pour pouvoir le faire?

Les parents demandent fréquemment aux OCF de desservir les 6-12 ans en continuité avec ce qui se fait déjà avec les plus petits. Ils souhaitent pouvoir se rencontrer, échanger, obtenir de l'information dans un contexte où ils se sentent accueillis. L'OCF peut jouer ce rôle en partie mais pour y arriver, il doit disposer de plus de ressources humaines et financières.

Plusieurs parents ont noté que "lorsqu'ils s'adressent au CLSC et que le problème que vit la famille, leur enfant ou eux-mêmes n'apparaît pas grave, ils ne reçoivent pas de support car ils ne casent pas dans un programme". Très souvent on va les référer à un OCF...!

Du répit, du répit, du répit! Aussi pour les familles avec enfants de 6 à 12 ans!

- ★ À votre avis, est-ce que des partenariats avec d'autres organismes du milieu (ou la création d'instances de concertation) permettraient de répondre aux besoins dont les parents des 6-12 ans vous font part? Si oui, lesquels? Et à quelles conditions?

Des avenues sont sans aucun doute à explorer avec les écoles et les services de loisirs, particulièrement en ce qui concerne les "trous de services" entre la période estivale et le début de la période scolaire.

Les services sociaux ont inclus dans leurs projets cliniques des objectifs

concernant les 6-12 ans. Il devrait y avoir des arrimages à ce niveau.

- ★ Selon vous, est-ce que d'autres organismes (municipalité, école, centres communautaires de loisirs, halte-garderies, etc.) devraient offrir des services qui ne sont pas actuellement disponibles pour les parents des 6-12 ans? Si oui, lesquels?

Les municipalités ont un grand rôle à jouer auprès des familles et leur politique familiale municipale devrait refléter cette responsabilité, que ce soit pour le loisir, le logement et les aménagements urbains adaptés.

Familles avec enfants de 12 à 18 ans

QUE VEULENT LES PARENTS? QUE RÉCLAMENT LES OCF?

- ★ Est-ce qu'il y a des parents d'ados qui fréquentent votre organisme? Si oui, quels sont leurs besoins, et leurs attentes?

Cette tranche d'âge est très angoissante pour n'importe quel parent! Et pourtant, le parent trouvera difficilement du support sur sa route, à moins que son enfant ne soit suicidaire ou dans un état grave de dysfonctionnement. Dans beaucoup de situations, il suffirait d'un lieu où le parent peut venir se rassurer, échanger sur ce qu'il vit, afin de pouvoir conclure que sa famille est "normale" et qu'elle traverse des périodes d'adaptation comme ce que vivent bien d'autres familles.

- ★ Qui, à votre avis, devrait répondre aux besoins de ces parents? Est-ce qu'ils disposent des ressources pour le faire?

En ce moment, l'institutionnel agit en "curatif" en ciblant les "problématiques" chez les jeunes. Il faut à tout prix sortir de ce modèle pour arriver à faire de la prévention et que l'ensemble des jeunes et leur famille se sentent interpellés par ce qui leur est offert.

- ★ Est-ce qu'il y a des services ou des activités que vous voudriez mais ne pouvez leur offrir actuellement et si oui, lesquels? De quoi auriez-vous besoin (espace, personnel, argent) pour pouvoir le faire?

\$\$\$\$. Les ressources mises en place dans les OCF pour ce groupe d'âge sont très peu disponibles.

- À votre connaissance, est-ce qu'il y a des réseaux ouverts aux parents ou aux ados au sein desquels vous pourriez apporter une contribution?

Les Maisons de Jeunes jouent un rôle important et sont présentes auprès des jeunes. Des liens entre elles et les OCF pourraient se développer pour tisser le réseau d'entraide qui fait défaut pour cette tranche d'âge.

Familles avec jeunes adultes

QUE VEULENT LES PARENTS? QUE RÉCLAMENT LES OCF?

- ★ Les parents qui fréquentent votre organisme vous ont-ils déjà fait part de préoccupations au sujet d'enfants adultes qui demeurent au domicile familial? Si oui, lesquelles?

Phénomène de société lié aux conditions économiques et à la place des enfants dans la famille, la présence de jeunes adultes dans la maison réclame des parents un rôle nouveau qui les questionnent et pour lequel il n'y a pas de modèle de référence.

Plusieurs parents font face au chantage de jeunes, à la lourdeur d'être encore responsables de quelqu'un qui normalement devrait se prendre en main, à de la violence psychologique. S'ajoute à cela, la culpabilité liée à l'impression de ne pas avoir "réussi" avec leur jeune.

Ces parents souhaitent une aide qui se vit dans l'anonymat des organismes communautaires. Lorsqu'ils participent à des groupes d'échange, ils souhaitent pouvoir partager avec les mêmes personnes afin de créer un réseau d'entraide solide.

L'accès à de l'aide psychologique fait défaut face à cette réalité qui pourtant se vit dans toutes les classes de la société.

- ★ Est-ce que vous croyez que les OCF devraient jouer un rôle pour aider ces parents à faire face aux problèmes spécifiques créés par ce genre de situation? Si oui, lesquels?

Face au manque de ressources, les OCF ont certainement un rôle à jouer en ce qui concerne les groupes d'échange ou le soutien téléphonique. Les parents consultés disent que le CLSC les réfèrent aux rares organismes communautaires qui offrent du soutien parce qu'ils n'ont pas développé cette expertise!

- ★ Est-ce que d'autres instances (CLSC, gouvernement, etc.) devraient assumer de telles responsabilités? Quelles sont les mesures qui devraient être prises pour favoriser l'autonomisation des jeunes adultes? Par qui?

L'accès au logement, le "raccrochage scolaire" et l'intégration au marché du travail présentent un grand potentiel d'arrimage entre les OCF, d'autres ressources communautaires et les institutions. À titre d'exemple, l'initiative de "Mère et Monde" dans la région de Québec, où on offre un encadrement social, du logement, une garderie adaptée, et surtout, un lieu où les jeunes peuvent se reprendre en main dans un contexte qui favorise l'entraide, l'estime de soi, la responsabilisation, dans le but de leur insertion sociale et professionnelle. Les entreprises d'insertion telles que Le Pignon Bleu dans le secteur de la Basse-Ville de Québec, sont aussi un lieu pour sortir les jeunes et les parents du cycle de la pauvreté, en leur procurant une formation et une intégration au marché du travail qui reposent sur la valorisation de leur

potentiel et leur capacité à faire des choix. Ces exemples démontrent la pertinence d'utiliser les ressources dans une approche globale et multisectorielle afin de répondre aux besoins des familles tout en maximisant l'efficacité de l'aide qui leur est offerte.

Source : Regroupement OCF 03

Rédaction : Anne-Lise Mercier
(418) 525-0858
regroupementocf03@hotmail.com